



SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC DE L'ORNE

Octobre 2020



SOMMAIRE

 1. PREAMBULE 1.1 Cadre réglementaire 1.2 Définition des notions de services au public et d'accessibilité 1.3 Liste des services étudiés 1.4 Méthodologie retenue 1.5 Gouvernance 	page 3 page 4 page 6 page 7 page 8 page 10
 2. DIAGNOSTIC et ENJEUX THEMATIQUES 2.1 Portrait sociodémographique de l'Orne 2.2 Dynamiques territoriales et accessibilité physique aux services depuis les pôles 2.3 Diagnostic thématique de l'offre de services et enjeux en découlant 	page 11 page 12 page 23 page 35
 3. PROGRAMME D'ACTIONS 3.1 Synthèse des points de vue et enjeux par thématique de services 3.2 Structuration du programme d'actions 3.3 Fiches-actions 	page 99 page 100 page 109 page 111
 4. MODALITES D'ANIMATION ET DE SUIVI DU SCHEMA 4.1 Suivi du schéma 4.2 Conventionnement partenarial 	page 142 page 143 page 144





PREAMBULE

1.1 Cadre réglementaire

1.2 Définition des notions de services au public et d'accessibilité

1.3 Liste des services étudiés

1.4 Méthodologie retenue

1.5 Gouvernance

1.1 CADRE REGLEMENTAIRE

Un exercice encadré mais s'appuyant sur les réalités locales

- Un schéma prévu par la loi NOTRe
 - Un principe d'amélioration de l'accessibilité des services au public inscrit dans la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015: afin de moderniser et soutenir le développement des ferritoires, l'article 98 prévoit la définition, dans chaque département, d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public
 - Une élaboration conjointe: Etat et Conseil Départemental
 - Un schéma portant sur « l'ensemble des services, qu'ils soient publics ou privés, destinés à être directement accessibles, y compris par voie électronique, au public (...). » (décret n°2016-402 du 4 avril 2016, article 1)
 - ✓ Un schéma devant comprendre:
 - un bilan de l'offre existante (localisation, accessibilité, analyse des besoins, identification des territoires confrontés à un déficit d'accessibilité)
 - un programme d'actions d'une durée de 6 ans
 - un plan de développement de la mutualisation des services au public

1.1 CADRE REGLEMENTAIRE

Un document stratégique, devant guider l'évolution de la structuration d'un maillage de services accessibles par tous les ornais

Un cadre d'intervention partagé

- Un document non prescriptif
- Un document-cadre multipartenarial réunissant l'ensemble des acteurs publics et privés opérateurs de services autour d'une stratégie partagée de structuration d'un maillage de services du quotidien accessibles: le schéma n'a pas vocation à planifier le développement de l'offre de services, celui-ci restant de l'initiative des collectivités et opérateurs publics et privés compétents

Des objectifs devant se concrétiser au sein d'un programme d'actions

- Définir collectivement des enjeux et priorités en termes d'accessibilité aux services, en ciblant notamment les zones les plus dépourvues, les publics les plus fragiles
- Proposer une stratégie en matière d'accessibilité aux services, dotée d'un cadre d'intervention commun et d'une boite à outils au travers de fiches-actions
- Proposer un cadre pour la coordination et la mise en réseau des territoires et des opérateurs dans la définition de leurs projets en faveur de l'amélioration de l'accessibilité aux services et de l'adaptation de l'offre aux évolutions démographiques, sociales, ainsi qu'aux transformations des modes de vie et des modalités de l'action publique

1.2 NOTIONS DE SERVICES AU PUBLIC ET D'ACCESSIBILITE

Une vision large des notions de services au public et d'accessibilité

- Des services au public englobant l'ensemble des services nécessaires à la vie quotidienne des habitants
 - Un large périmètre de services compris dans le schéma: services publics et privés, marchands et non marchands
 - Des services parfois intégrés dans des schémas sectoriels spécifiques, que le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public n'a pas vocation à supplanter ni à agréger: sa vocation est d'identifier les enjeux d'accessibilité

Une vision multidimensionnelle de l'accessibilité

- Line protion reposant sur une chaîne globale, allant de l'information sur le service et de la prise de contact avec le service, jusqu'à la qualité et au coût du service
- ▶ Une notion renvoyant à la facilité, pour un habitant, de disposer d'un service, ainsi qu'à la qualité du service rendu, étudiées au travers de différentes dimensions:
 - Le mode d'accès au service: médiation, renseignement, accompagnement, disponibilité administrative, coût...
 - Le temps d'accès au service: temps de déplacement physique; délais d'obtention d'un rdy, d'attente pour un renseignement téléphonique...
 - L'offre d'accès au service: diversité et maillage territorial de l'offre, forme de l'accueil (siège de la structure, permanence, itinérance...), amplitude horaire d'accueil, nombre et qualification du personnel d'accueil...
 - La dimension humaine: capacités de prise en compte des situations individuelles, et de réponses à des besoins spécifiques

1.3 LISTE DES SERVICES ETUDIES

Mobilités et réseaux numériques

Transport et Common
Transport è la demande
Covoiturage
Mobilité électrique
Stations-services
Téléphonie mobile
Couverture haut et très haut débit
Télécentres / Tiers-lieux

Services au public du quotidien

Alimentation de proximité (boulangerie boucherie, supérette)
Pharmacie
Distributeur Automatique de Billets
(DAB)
Services marchands de la gamme intermédiaire

Services de santé

Hopitaux Maisons médicales de garde, maisons de santé, PSLA Médecins généralistes et spécialistes Services sociaux et d'accompagnement des publics

MSAP

CCAS / CIAS

Circonscriptions d'action sociale Sécurité sociale, MSA Hébergement pour personnes âgée Accueil de la petite enfance, PMI, EAJE, RAM

CAF
Accueil de loisirs
Aide et soins à domicile
Pôle Emploi
Missions Locales

Education

Ecoles primaires Collèges Lycées Formation Professionnelle (CFA) Enseignement supérieur, Université

Culture et sport

Equipements culturels (médiathèques cinémas, théâtres, musées...) Equipements sportifs (terrains, salles, oiscines...)

1.4 METHODOLOGIE RETENUE

leviers actionner collectivement pour y

répondre?

THE THE

Un calendrier en deux phases



et opérateurs sur les

fiches-actions

consultation

1.4 METHODOLOGIE RETENUE

Une sollicitation des EPCI et opérateurs pour un diagnostic partagé

 Des entretiens individuels prévus pour intégrer une dimension qualitative dans le diagnostic, et préparer la seconde phase du schéma dédiée à la stratégie et au programme d'actions



1.5 GOUVERNANCE

Une démarche partenariale pilotée par deux instances dédiées

Comité Technique

Etat:

- Sous-Préfet de Mortagne au Perche
- Secrétaire général
- Chargés de mission
- DDT

Conseil Départemental de l'Orne:

- DGS
- Directeur du pôle Attractivité Territoriale
- Responsable de la Mission d'Assistance territoriale

Comité de Pilotage

Coprésidence: Préfète de l'Orne, Président du Conseil

Départemental de l'Orne

Etat: Sous-Préfet de Mortagne au Perche, DDT, DDFIP, DDCSPP,

ARS, DASEN

Conseil Départemental de l'Orne: DGS, Directeur du pôle

Attractivité Territoriale, Présidents des Commissions

Parlementaires ornais

Président du Conseil Régional

Présidents des EPCI ornais

Président de l'AMO

Président de l'Association des Maires ruraux

Présidents des Pays / PETR

Présidents des CCI et de la CMAI -délégation Orne

Principaux opérateurs présents dans les MSAP: La Poste, CAF,

CARSAT, MSA, CPAM, Enedis/Engie, Pôle Emploi, Missions

Locales

Te61

Ordre des Médecins de l'Orne





DIAGNOSTIC ET ENJEUX THEMATIQUES

2.1 Portrait sociodémographique de l'Orne

2.2 Dynamiques territoriales et accessibilité physique aux services depuis les pôles

2.3 Diagnostic thématique de l'offre de services et enjeux en découlant

Un territoire L'Observatoire des Territoires confronté à une 1 - Taux d'évolution annuel de la population, 2010-2015 - source : Insee, RP 2 - Variation annuelle de la population, 2010-2015 - source : Insee, RP fragilisation Variation annuelle de la BELGIQUE démographique population (hab) 19 847 Manche 4 962 8 Amiens ALLEMAGNE Rouen positif négatif Caen o Paris Metz Châlons-France Strasbourg 315 468 Champagne Taux dévolution annuel de la population (%) Besançon 1,00 à 2,56 (12) Dijon o o Nantes AUTRICHE 0,50 à 0,99 (25) 0 à 0,48 (38) -0.50 à -0.01 (21) -0,72 à -0,54 (4) Poitiers Lyon France: 0,48 Océan Atlantique o Limoges ITALIE o Bordeaux Toulouse Montpellier ESPAGNE Méditerranée Mamoudzou Ajaccio

© CGET 2018 - IGN GéoFla - France par département

200 km

Un territoire confronté à une fragilisation démographique

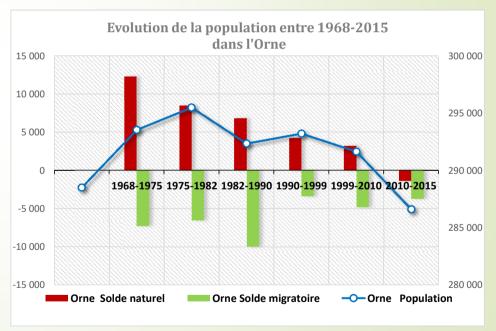
Une conjugaison de déficits naturel et migratoire à l'origine de la diminution de la population:

Une situation affectant 7 départements métropolitains

L'Observatoire

des Territoires des soldes nature let migratoire apparent, 2010-2015 - source : Insee, RF naturel et migratoire Croissance: s.nat.>0 / s.mig.<0 Croissance: s.nat.<0/s.mig.>0 Décroissance : s nat >0 / s min <0 Décroissance : s nat < 0 / s mig > 0 Décroissance : s.nat.<0 / s.mig.<0 Strasbourg Océan Atlantique o Bordeaux Méditerranée

 Un solde migratoire structurellement déficitaire depuis 1968, qui n'est plus compensé par le solde naturel, également déficitaire depuis 2010

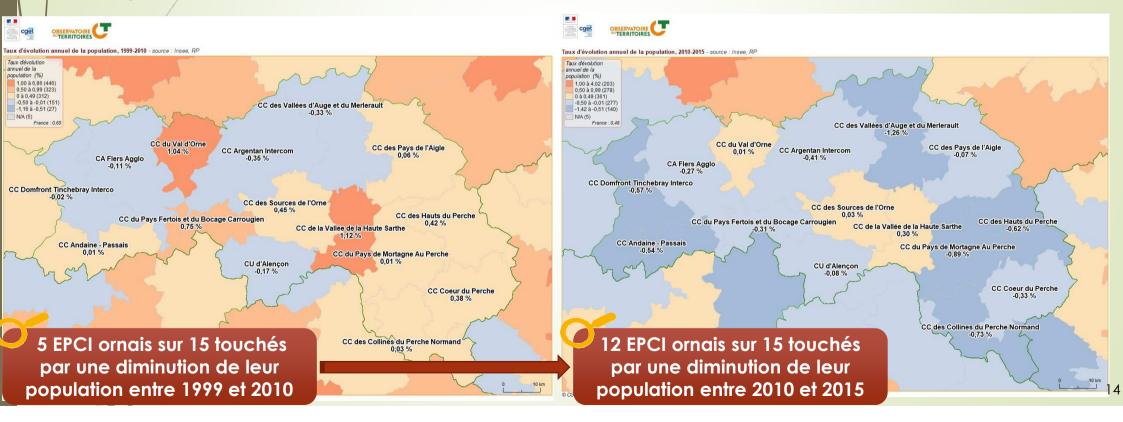


Déficit naturel 2010-2015: - 1 326 habitants Déficit migratoire 2010-2015: - 3 698 habitants

Un territoire confronté à une fragilisation démographique

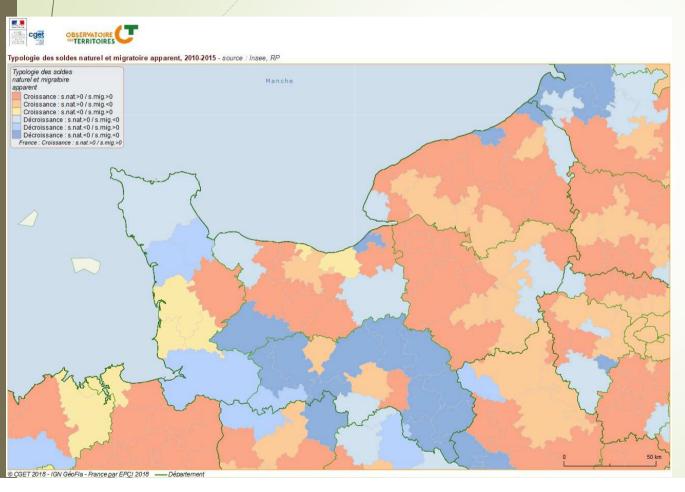
- Des réalités plus ou moins accentuées selon les EPCI
- 12 EPCI sur 15 affectés par une diminution de leur population
- Une progression fortement ralentie dans les 3 autres EPCI

 Une accélération de la diminution dans les 5 EPCI déjà concernés entre 1999 et 2010 (à l'exception de la CUA)



Un territoire confronté à une fragilisation démographique

Des réalités plus ou moins accentuées selon les EPCI

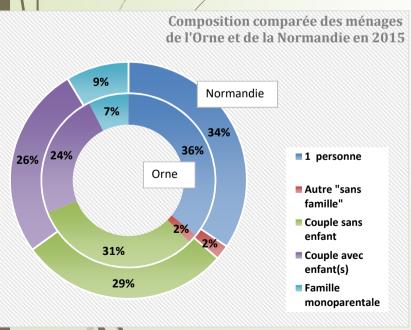


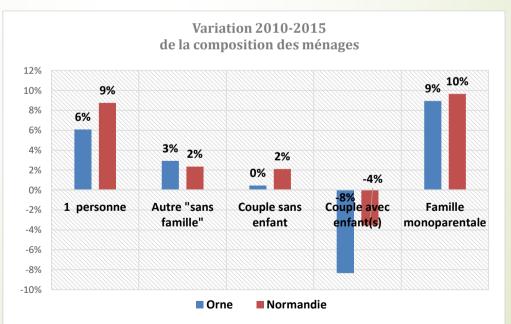
- Un cumul de déficits naturel et migratoire dans 10 des 12 EPCI dont la population diminue (aucun EPCI concerné entre 1999 et 2010 par ce double déficit)
- 1 seul EPCI bénéficie d'un double excédent naturel et migratoire, la CdC de la Vallée de la Haute-Sarthe
- 2 EPCI passent d'une situation doublement excédentaire entre 1999 et 2010 (solde naturel + migratoire) à doublement déficitaire entre 2010 et 2015 (CdC Cœur du Perche et Collines du Perche Normand)

10 des 14 EPCI normands conjuguant déficits naturel et migratoire sont ornais

Une composition des ménages liée à la réalité démographique

- Une sous-représentation des familles parmi les ménages
- Des couples avec enfants sous-représentés et dont le poids diminue: 25,9% des ménages en 2010 / 23,6% en 2015 (Normandie: 26%)
 - A l'inverse, une surreprésentation des personnes seules, 36% des ménages (34% en Normandie), en progression de 6% entre 2010 et 2015
- Un poids restant mesuré des familles monoparentales, 7,5% des ménages (8,6% en Normandie), mais en augmentation (+9% entre 2010 et 2015)

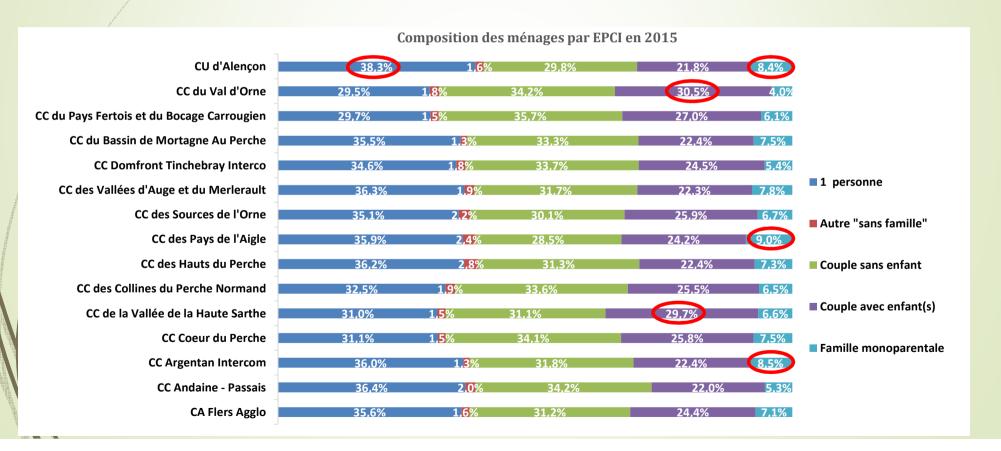




- 8% de couples avec enfants entre 2010 et 2015, le seul type de ménage en recul (- 4% en Normandie)

Une composition des ménages liée à la réalité démographique, et révélant des publics potentiellement fragiles

Une surreprésentation des familles mono-parentales dans les EPCI constitués autour de pôles urbains



Synthèse et impacts sur l'offre de services et son accessibilité

La démographie

- Une diminution globale de la population départementale, générée par un double déficit naturel et migratoire, révélant une attractivité limitée et un vieillissement de la population.
- Une situation isolée en Normandie comme dans le grand ouest, où aucun autre département n'est confronté à une perte de vitesse démographique.
- Un recul/démographique affectant 12 des 15 EPCI (parmi lesquels les EPCI comptant un pôle urbain majeur : Alençon, Flers, Argentan, L'Aigle), regroupant 91% de la population ornaise. Parmi ces 12 EPCI, 10 cumulent déficits naturel et migratoire.
 - L'augmentation de la population concerne 3 EPCI entre 2010 et 2015, avec une dynamique fortement ralentie (contre 10 entre 1999 et 2010). Ces 3 EPCI représentent 9% de la population départementale.

Un potentiel
d'usagers/clients/
consommateurs de
services et
d'équipements en
baisse, sur un
territoire confronté
à une diminution
globale de sa
population,
interrogeant la
viabilité et la
pérennité de l'offre

Synthèse et impacts sur l'offre de services et son accessibilité

La population

- Un vieillissement de la population touchant l'ensemble du département, et l'intégralité des EPCI avec plus ou moins d'intensité.
- Une rétraction de la part de l'ensemble des classes d'âge inférieures à 60 ans, enfants comme actifs, particulièrement sensible chez les 30-44 ans.

Une forte demande de proximité et d'accessibilité pour une population en perte de mobilité (physique/motorisée),

Un accroissement prévisible du nombre de personnes en perte d'autonomie, générant des besoins accrus en termes de services à la personne,

Des besoins toujours plus importants à prévoir en matière de prise en charge de la dépendance, en termes d'équipements et de services (soins, maintien à domicile, téléassistance, hébergement pour personnes âgées dépendantes...).

Synthèse et impacts sur l'offre de services et son accessibilité

Des ménages parfois fragiles

- Une augmentation des ménages présentant des facteurs de risque d'isolement social et de précarisation financière (familles mono-parentales, ménages d'une seule personne parmi lesquels des personnes âgées isolées).
- Une diminution parallèle des couples avec enfants, qui représentent moins du quart des ménages.

Des facteurs de vulnérabilité sociale

Des situations de fragilité sociale localisées sur le territoire, avec des EPCI conjuguant plusieurs facteurs de vulnérabilité

Des besoins croissants d'accompagnement social de publics isolés et/ou fragilisés socialement et/ou financièrement

Une précarisation de certaines populations faisant peser des risques sur leurs capacités financières et sociales à accéder à l'offre de services, marchands comme non marchands

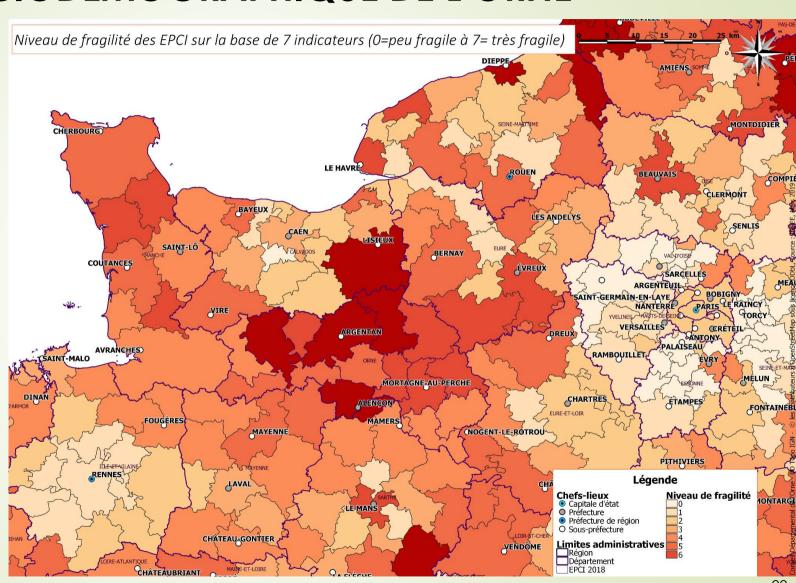
Synthèse territoriale

Un croisement d'indicateurs socio-économiques pour identifier les territoires confrontés à des situations de fragilité

	Variation de population 2010- 2015 (taux annuel moyen)	Indice de vieillissement 2015	Revenu médian disponible par unité de consommation 2015 en €	Taux de pauvreté 2015	Taux de chômage 2015	Part des salariés 15- 64 ans en emploi précaire 2015	Part des ouvriers dans la population 2015	Cumul d'indicateurs défavorables / valeur de
Valeur de référence: France métropolitaine	0,48%	77,4	20 565,60	14,9%	13,6%	15,0%	12,6%	référence
CA Flers Agglo	-0,27%	100,8	19 088,7	15,1%	13,7%	16,2%	18,0%	7
CC Andaine - Passais	-0,54%	161,1	19 020,7	14,9%	10,4%	17,9%	15,2%	5
CC Argentan Intercom	-0,41%	103,1	19 136,0	16,5%	14,4%	16,2%	15,3%	7
CC Coeur du Perche	-0,33%	93,9	19 557,3	13,5%	11,2%	12,8%	19,4%	4
CC de la Vallée de la Haute Sarthe	0,30%	86,3	19 030,3	15,5%	11,3%	16,5%	16,7%	6
CC des Collines du Perche Normand	-0,73%	106,0	19 472,0	13,6%	11,8%	14,9%	20,9%	4
CC des Hauts du Perche	-0,62%	125,2	18 602,9	16,4%	13,1%	16,5%	16,6%	6
CC des Pays de l'Aigle	-0,07%	93,5	18 725,0	17,4%	15,3%	14,5%	17,0%	6
CC des Sources de l'Orne	0,03%	95,7	18 876,3	15,2%	12,1%	14,4%	16,3%	5
CC des Vallées d'Auge et du Merlerault	-1,26%	134,3	18 129,3	19,2%	15,7%	16,1%	15,9%	7
CC Domfront Tinchebray Interco	-0,57%	114,5	18 788,0	14,4%	10,5%	12,7%	18,1%	4
CC du Bassin de Mortagne Au Perche	-0,89%	117,0	19 217,0	15,3%	12,6%	15,7%	15,8%	6
CC du Pays Fertois et du Bocage Carrougien	-0,31%	100,6	19 260,8	14,1%	9,5%	15,8%	17,0%	5
CC du Val d'Orne	0,01%	84,3	18 641,1	16,1%	10,7%	18,8%	17,2%	6
CC Maine Saosnois	-0,08%	103,0	19 074,7	14,2%	13,0%	15,0%	19,2%	4
CU d'Alençon	-0,08%	89,0	19 727,3	16,7%	14,3%	16,1%	13,0%	7
Orne	-0,35%	103,6	19 060,0	16,1%	13,4%	15,7%	16,4%	Source: INSEE
Normandie	0,17%	79,4	20 087,0	13,9%	13,9%	15,7%	15,0%	RP 2015, filosofi 2

Synthèse territoriale

 Un croisement d'indicateurs socio-économiques pour identifier les territoires confrontés à des situations de fragilité



Un territoire maillé en pôles de différents niveaux

Une multipolarité favorisant un maillage fin du territoire en équipements et services



- 34 Pôles de vie courante
 - 11 Pôles de services intermédiaires.
 - 5 Pôles de services supérieurs: Alençon, Flers, Argentan, L'Aigle, Mortagne au Perche
 - Des pôles extérieurs, limitrophes du département, contribuant au maillage

Cf composition des gammes d'équipements page suivante

4 EPCI seulement ne comptent ni pôles de services intermédiaires, ni supérieurs

(selon définition INSEE, BPE 2017)

Val d'Orne,
Pays Fertois et Bocage Carrougien,
Vallée de la Haute-Sarthe,
Cœur du Perche

Un territoire maillé en pôles de différents niveaux Composition des gammes d'équipements (selon BPE INSEE 2017)

Pôles de vie courante

Banque Caisse d'Epargne Coiffure

Restaurant

Police, gendarmerie

Point de contact postal

Boulangerie

Boucherie

Epicerie supérette

Librairie papeterie journaux

Ecole primaire

Médecin omnipraticien

Infirmier

Pharmacie:

Salle ou terrains multisports

Pôles de services intermédiaires

Police, gendarmerie,

Centre de finances publiques

Banque, Caisse d'Eparane

Pompes funèbres

Contrôle technique automobile

Ecole de conduite

Vétéringire

Blanchisserie, teinturerie

Supermarché

Librairie, papeterie, journaux

Magasin de vêtements

Magasin d'équipements du foyer

Magasin de chaussures

Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo

Magasin de meubles

Magasin d'articles de sports et de loisirs

Droquerie, quincaillerie, bricolage

Horlogerie, bijouterie

Magasin d'optique

Magasin de matériel médical et orthopédique

Station service

Ecole maternelle

Collège

Sage-femme

Orthophoniste

Pédicure, podoloque

Psychologue

Laboratoire d'analyses et de biologie médicale

Ambulance

Personnes âgées : hébergement Personnes âgées : services d'aide

Etablissement d'accueil du jeune enfant

Salle de sport spécialisée

Bassin de natation

Athlétisme

Roller, skate, vélo bicross ou freestyle

Pôles de services supérieurs

Pôle emploi : réseau de proximité

Location d'automobiles et d'utilitaires léaers

Agence de travail temporaire

Hypermarché

Produits suraelés

Poissonnerie

Magasin de revêtements murs et sols

Parfumerie

Lycée d'enseignement général et/ou technologique Adultes handicapés : services de soins à domicile

Lycée d'enseignement professionnel

Formation santé

Centre de formation d'apprentis (hors agriculture)

Etablissement de santé de court séjour

Etablissement de santé de moyen séjour

Etablissement de santé de long séjour

Etablissement psychiatrique

Urgences

Centre de santé

Structures psychiatriques en ambulatoire

Dialyse

Spécialiste en cardiologie

Spécialiste en dermatologie et vénéréologie

Spécialiste en gynécologie

Spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie

Spécialiste en psychiatrie

Spécialiste en ophtalmologie

Spécialiste en oto-rhino-larvnaologie

Spécialiste en pédiatrie

Spécialiste en pneumologie

Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale

Orthoptiste

Audio prothésiste

Psychomotricien

Diététicien

Personnes âgées : soins à domicile

Enfants handicapés: hébergement

Enfants handicapés: services à domicile ou

ambulatoires

Adultes handicapés: hébergement

Adultes handicapés: services d'aide

Travail protéaé

Aide sociale à l'enfance : hébergement

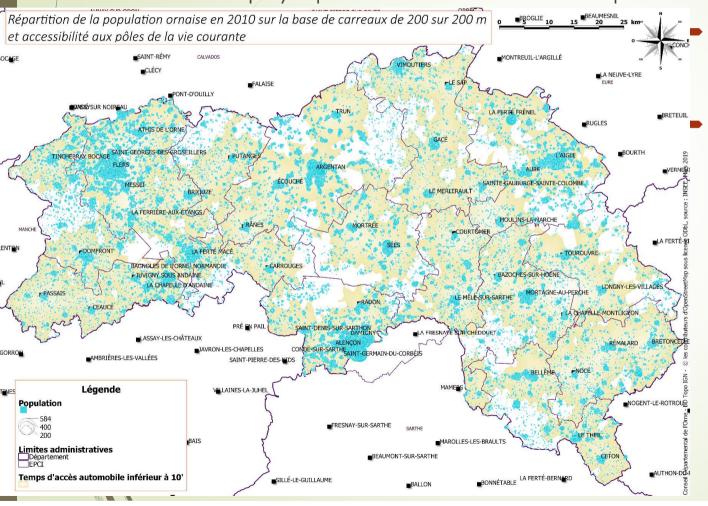
Parcours sportif/santé

Théâtre

Cinéma Musée

Un territoire maillé en pôles de différents niveaux

Une accessibilité physique aisée aux services du quotidien pour la population



Des pôles de la vie courante territorialement répartis sur l'ensemble du territoire, accessibles rapidement grâce à une couverture très large

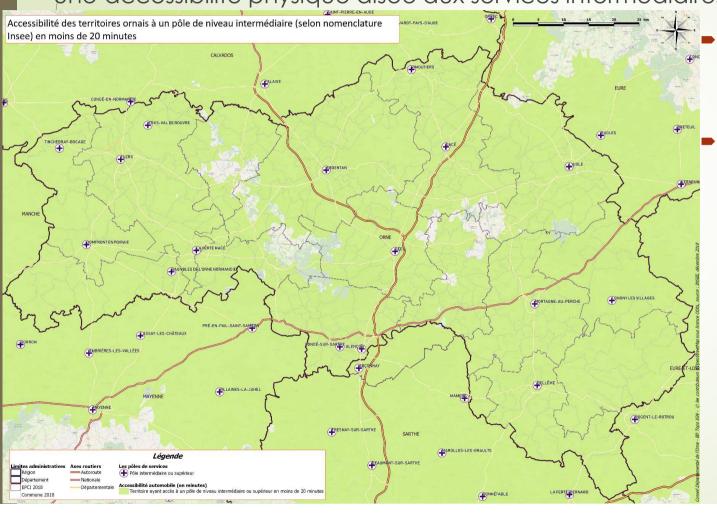
Quelques zones à l'écart de ces pôles, mais des réalités spécifiques :

- Des zones très peu denses (massifs forestiers)
- Des zones couvertes par un pôle de proximité (ornais ou extérieur) offrant des services de base du quotidien (Lonlay L'Abbaye, St Maurice les Charencey, Exmes, St Cosme en Vairais)
- Des zones présentant de forts taux de motorisation du fait d'actifs hypermobiles, pouvant donc accéder aux services dans le cadre de leurs déplacements domiciletravail

93% de la population ornaise a accès à un pôle de la vie courante en moins de 10 minutes en voiture

Un territoire maillé en pôles de différents niveaux

Une accessibilité physique aisée aux services intermédiaires

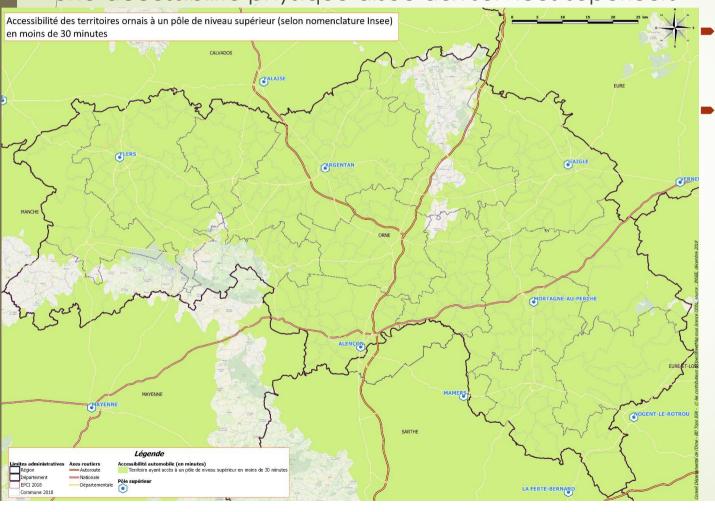


- Un maillage de pôles de services intermédiaires offrant une couverture presque totale du territoire départemental
- Quelques secteurs non couverts, mais relativement peu denses :
 - Des massifs forestiers: Ecouves, Bois du Châtelet (Bresolettes)
 - Quelques communes entre
 Courtomer et Moulins la Marche, et dans le Val d'Orne

99% de la population ornaise a accès à un pôle de services intermédiaires en moins de 20 minutes en voiture

Un territoire maillé en pôles de différents niveaux

Une accessibilité physique aisée aux services supérieurs

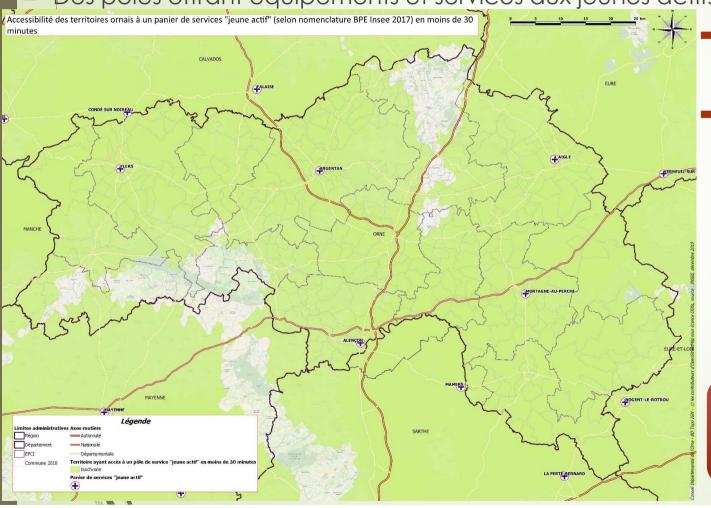


- Un maillage de pôles de services supérieurs offrant une large couverture du territoire départemental
- 3 EPCI confrontés à une accessibilité limitée, supérieure à 30 minutes :
 - La CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault, parallèlement inscrite dans les EPCI présentant le plus fort indice de fragilité sociodémographique
 - L'ouest de la CdC Pays Fertois et Bocage Carrougien, et la CdC Andaine-Passais

93% de la population ornaise a accès à un pôle de services supérieurs en moins de 30 minutes en voiture

Un territoire maillé en pôles répondant aux besoins de différents publics

Des pôles offrant équipements et services aux jeunes actifs

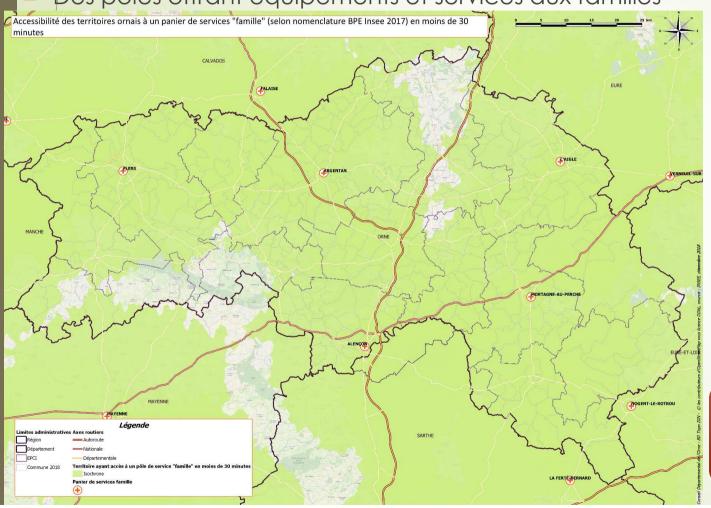


- 5 pôles offrant une gamme complète d'équipements et services aux jeunes actifs (emploi, loisirs, mobilité...)
- 3 EPCI confrontés à une accessibilité limitée, dont 2 présentent parallèlement les plus faibles proportions de 15-44 ans dans la population au sein des EPCI ornais (moyenne Orne: 31,3%):
 - La CdC Andaine-Passais: 25,6%
 - La CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault: 27.8%
 - Le Pays Fertois (Communauté de Communes Pays Fertois Bocage Carrougien: 29,8%)

93% de la population ornaise a accès à un pôle de services « jeunes actifs » en moins de 30 minutes en voiture

Un territoire maillé en pôles répondant aux besoins de différents publics

Des pôles offrant équipements et services aux familles

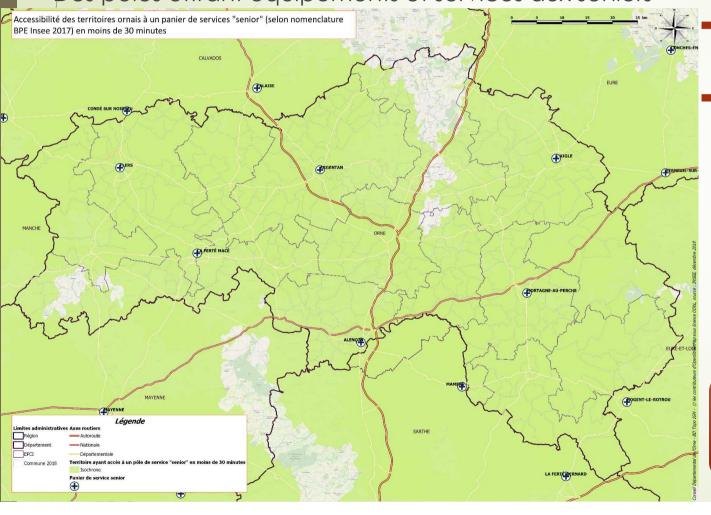


- 5 pôles offrant une gamme complète d'équipements et services aux familles (enseignement, loisirs, santé...)
- 3 EPCI confrontés à une accessibilité limitée, identiques au panier « jeunes actifs », dont 2 présentent parallèlement les plus faibles proportions de couples avec enfants au sein des EPCI ornais, à l'exception de la CUA (moyenne Orne: 23,6%):
 - ► La CdC Andaine-Passais: 22%
 - La CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault: 22.1%
 - Le Pays Fertois (Communauté de Communes Pays Fertois Bocage Carrougien: 27%)

93% de la population ornaise a accès à un pôle de services « familles » en moins de 30 minutes en voiture

Un territoire maillé en pôles répondant aux besoins de différents publics

Des pôles offrant équipements et services aux séniors

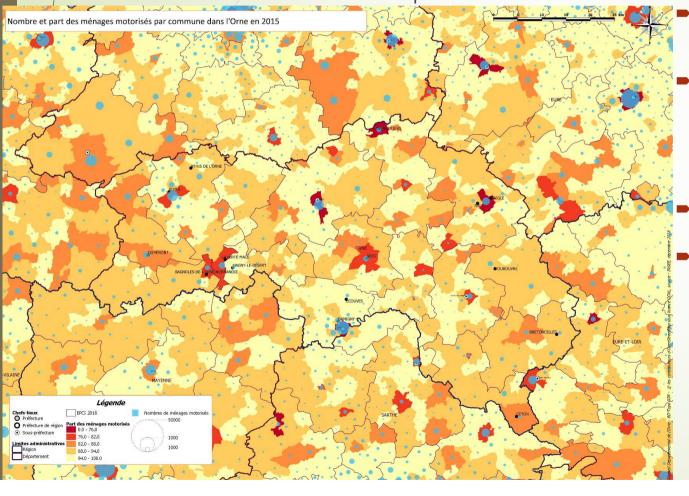


- 6 pôles offrant une gamme complète d'équipements et services aux séniors (services dédiés, santé, loisirs, taxi...)
- 2 EPCI confrontés à une accessibilité limitée, identiques aux paniers précédents, alors qu'ils présentent parallèlement les plus fortes proportions de 65 ans et + et les plus forts indices de vieillissement au sein des EPCI ornais (moyenne Orne: 23,6% / 103,6):
 - La CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault: 27,8% / 134,3
 - La CdC Andaine-Passais: 30,8% / 161,1

97% de la population ornaise a accès à un pôle de services « seniors » en moins de 30 minutes en voiture

Une accessibilité physique aisée aux services, cependant conditionnée aux capacités de motorisation et de déplacements des habitants



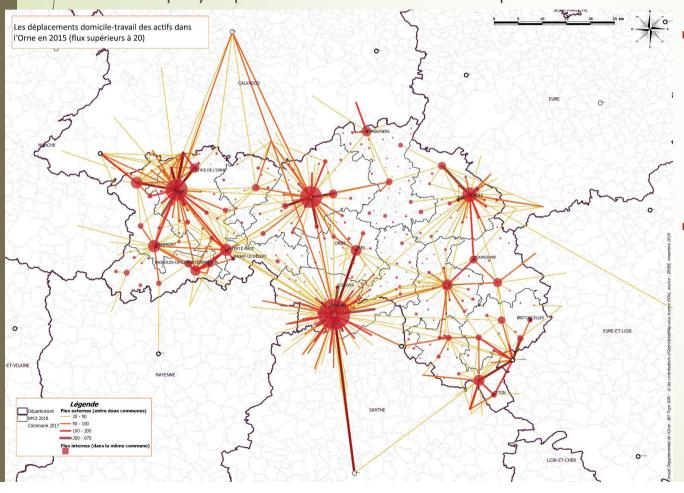


- Une moindre motorisation dans les pôles, grâce à la proximité physique entre logements et services/équipements
- Des taux de motorisation particulièrement élevés dans les territoires périphériques des principaux pôles urbains, en lien avec l'importance des mobilités domicile-travail et la dissociation croissante entre lieux de vie (périphérie) et d'emploi (pôle)
- Des taux de motorisation moindres mais restant très élevés en zone rurale
- Un accès aux services par le biais de déplacements individuels motorisés générant un surcoût significatif en cas d'éloignement géographique des pôles, et des interrogations pour l'accès aux services des ménages non-motorisés

86,5% des ménages ornais disposent d'au moins une voiture (Normandie: 84,3%)

Une accessibilité physique aisée aux services, cependant conditionnée aux capacités de motorisation et de déplacements

Un accès physique aux services facilité pour les actifs travaillant dans les pôles

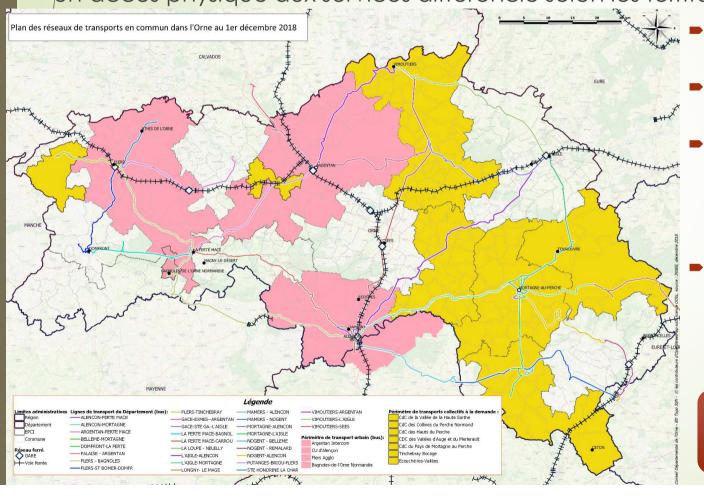


- Une forte capacité d'attraction des pôles, concentrant emplois, équipements et services, sur leur périphérie, où vivent et s'installent de nombreux actifs: ils accèdent facilement aux services du pôle dans le cadre de leurs déplacements domiciletravail quotidiens, ils y développent des habitudes de consommation
- Une évasion vers les pôles extérieurs facilitée pour les actifs y travaillant, notamment pour l'accès aux biens marchands, renforcée par des connexions routières performantes (Caen, Le Mans)

64,2% des actifs ornais en emploi travaillent en dehors de leur commune de résidence

Une accessibilité physique aisée aux services, cependant conditionnée aux capacités de motorisation et de déplacements

Un accès physique aux services différencié selon les territoires et leur offre de transport



- Le réseau interurbain Cap Orne, 23 lignes régulières
- Des transports urbains dans les trois grands pôles ornais (CUA, Flers Agglo, Argentan)
- Des collectivités (5 EPCI et 2 communes nouvelles) proposant des transports collectifs à la demande pour rapprocher leurs habitants des pôles de services du territoire (selon des modalités différentes)
- Des réseaux de solidarité en développement (Association Réso'ap), des parkings dédiés au covoiturage, des expériences d'autopartage... pour des formes alternatives de mobilité

Une offre de transport urbain ou à la demande développée dans 10 EPCI

Synthèse sur l'accessibilité physique aux services

- Une large accessibilité physique aux services, reposant sur un maillage fin et territorialement équilibré du territoire départemental
 - Des pôles de services de différents niveaux, offrant une large couverture du territoire départemental
 - Un accès physique aisé aux services de la vie courante, aux services intermédiaires et supérieurs, et aux services répondant aux besoins de publics spécifiques
 - Des secteurs souffrant cependant d'un éloignement des services, hors vie courante, en particulier sur les Communautés de Communes des Vallées d'Auge et du Merlerault et Andaine-Passais, alors que ces EPCI présentent des signes de fragilité sociodémographique (niveau de vie, vieillissement)
 - Une fragilisation des pôles, interrogeant la pérennité de leur services, et, à terme, du maillage actuel
- Une agcessibilité cependant conditionnée aux capacités de motorisation/déplacements
 - Des taux de motorisation importants, et une offre de transport organisée sur 10 EPCI du territoire
 - Des risques pesant sur l'égalité d'accès de l'ensemble de la population, notamment des ménages non-motorisés, à l'offre de services marchands et non-marchands concentrée dans les pôles, dans un contexte de vieillissement et de vulnérabilité de la population interrogeant les capacités physiques et financières de mobilité

2.3 DIAGNOSTIC THEMATIQUE DE L'OFFRE DE SERVICES ET ENJEUX

Un diagnostic basé sur des constats et les points de vue des acteurs, avec des enjeux en découlant

- Les thématiques de services diagnostiqués:
 - Téléphonie mobile
 - Númérique (infrastructures et usages)
 - Santé
 - Mobilité physique
 - Services sociaux, administratifs, accès à l'emploi, accompagnement des publics
 - Zoom sur les MSAP
 - Services au public du quotidien
 - Éducation, enfance, jeunesse
 - Culture et sports
 - Sécurité (gendarmerie et pompiers)
- Des constats proposés:
 - Des éléments d'information statistiques et objectifs
 - Un traitement cartographique pour une territorialisation des constats
- Le point de vue des acteurs précisé:

Le point de vue des EPCI

Le point de vue des opérateurs

Les enjeux en découlant

2.3 DIAGNOSTIC THEMATIQUE DE L'OFFRE DE SERVICES ET ENJEUX

Téléphonie mobile

> Les constats

- Des disparités de couverture et une qualité de service hétérogène
- 3 sites intégrés dans la liste des zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles au titre du dispositif de couverture ciblée (Longny-les-Villages/Marchainville en 2018, Saint-Pierre d'Entremont et Monts-sur-Orne/Mongaroult en 2019), dans le cadre du New Deal Mobile signé en 2018 entre l'Etat, l'ARCEP et les 4 opérateurs nationaux

Les points de vue...

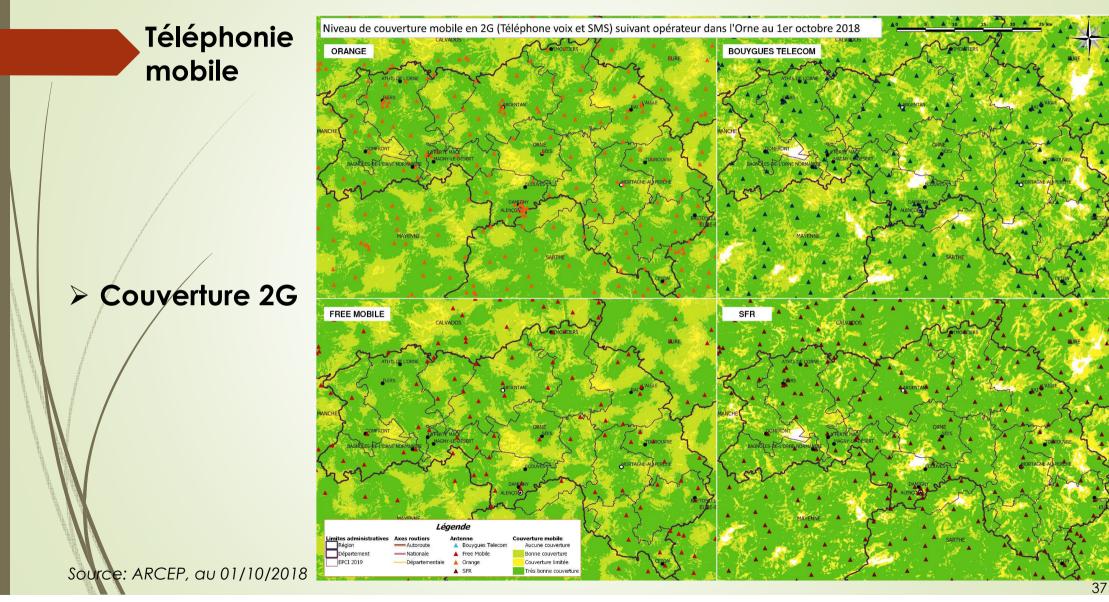
Des EPCI

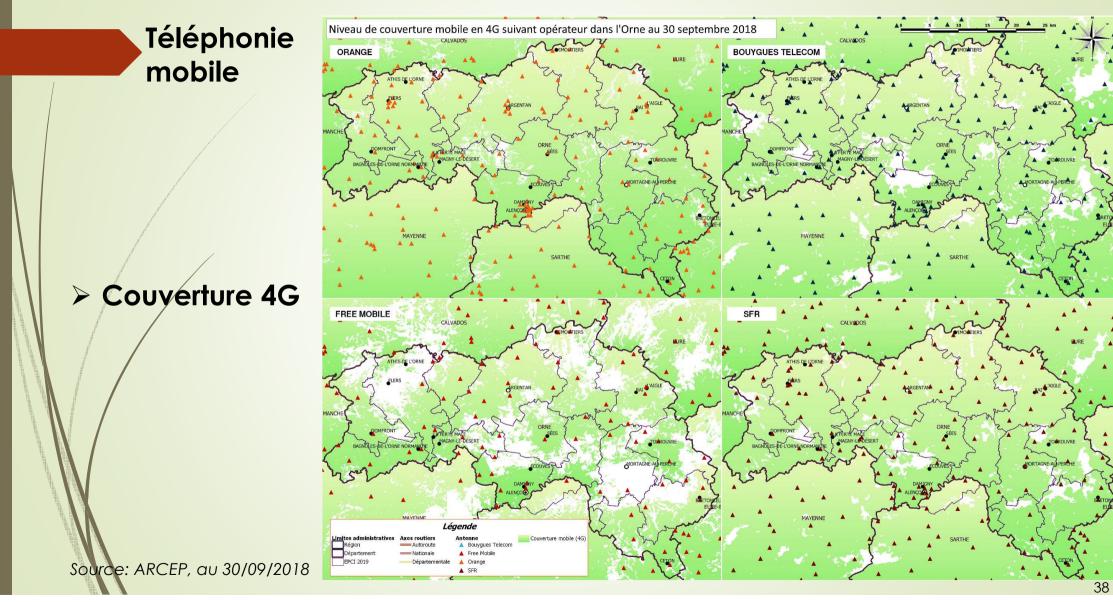
Les constats

→Un sujet ultra-prioritaire: des attentes très fortes quant à l'homogénéité et à la qualité de la couverture mobile

> Les enjeux

Une couverture intégrale et des débits renforcés (généralisation de la 4 G) pour garantir l'égalité d'accès aux services, dans le cadre du dispositif « New Deal Mobile »





Numérique (infrastructures et usages)

> Les constats

- Des disparités de couverture : une faible qualité de services et des débits trop faibles sur certains secteurs, entravant l'égalité d'accès aux services numériques
- Une dématérialisation croissante des services dans un souci d'efficacité, de réactivité, et de réduction des coûts, s'accompagnant du développement de nouveaux usages (télémédecine, transports...) et d'une demande croissante d'informations en temps réel (suivi de démarches, demandes, dossiers...)
- Différents points d'accueil numériques créés, à l'initiative/portés par les collectivités, des associations, les opérateurs, l'Etat (EPN, maisons de l'Etat, MSAP, médiathèques, CCAS...), avec un manque de lisibilité pour les usagers

Données de l'Observatoire Trés haut Débit - France - 2ème trimestre 2017 Données INSEE - Population municipale 2016 - Découpage communal 2015

Eligibilité à l'Internet fixe - Débit supérieur à 30 Mbit/seconde

Numérique

Couverture internet fixe, débit supérieur à 30 Mbit/seconde

Calvados Eure Manche Mayenne Sarthe Débit supérieur à 30 Mbit/seconde (DSL, cable et fibre FttH) Population municipale Eure-et-Loir 10 000 à 26 400 habitants 5 000 à 10 000 habitants 1 000 à 2 500 habitants 500 à 1 000 habitants 200 à 500 habitants 0 à 200 habitants

Source: Observatoire Très Haut Débit 2ème trimestre 2017

Numérique (infrastructures et usages)

> EPN et CRANT

Source: Conseil Régional, 2018

Espace d'accueil et de ressources sur le numérique labellisés par la Région dans L'orne en ATHIS DE L'ORNE EPN - Médiathèque F. Mitterand DOMFRONT Limites administratives
Région
Département
EPCI 2019 Centres de Ressources d'Animation Numérique Territo

Numérique (infrastructures et usages)

> Les points de vue...

Des EPCI

Les constats

→Un sujet ultra-prioritaire: des attentes très fortes quant à la montée en débit et au raccordement à la fibre, jugés indispensables à l'attractivité résidentielle et économique du territoire
 →Un débit internet trop faible/hétérogène limitant la concrétisation des opportunités du numérique en faveur de l'accès aux services
 →Des charges liées à l'e-administration pesant sur les collectivités

Les actions déjà menées par les EPCI

→Le développement d'équipements mutualisés / labellisés avec médiation numérique et accompagnement des publics (MSAP,EPN, CRANT)

Les pistes d'amélioration évoquées → Déployer la fibre

→ Promouvoir les actions de médiation numérique

Des opérateurs

Les constats

→Un fort développement de la dématérialisation de l'offre de services (certaines opérations ne peuvent plus se faire que par voie dématérialisée), dans un contexte de rétraction des ressources financières et humaines, nécessitant une autonomie des usagers

Les actions menées

→ Autonomisation des publics sur les téléservices
 → Accompagnement individuel recentré sur les cas complexes, les publics fragiles

Les pistes d'amélioration évoquées

- →Former les publics autonomes sur les usages numériques
 - →Accompagner les publics fragiles
- → Maintenir une présence territoriale (maillage fondé sur les agences locales et les MSAP)

Numérique (infrastructures et usages)

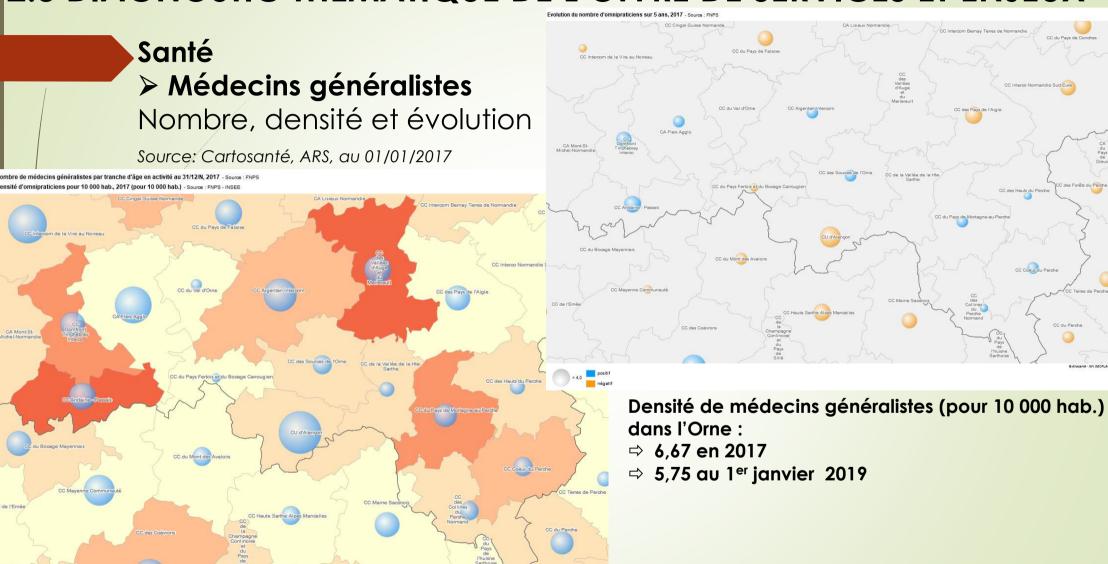
Les enjeux

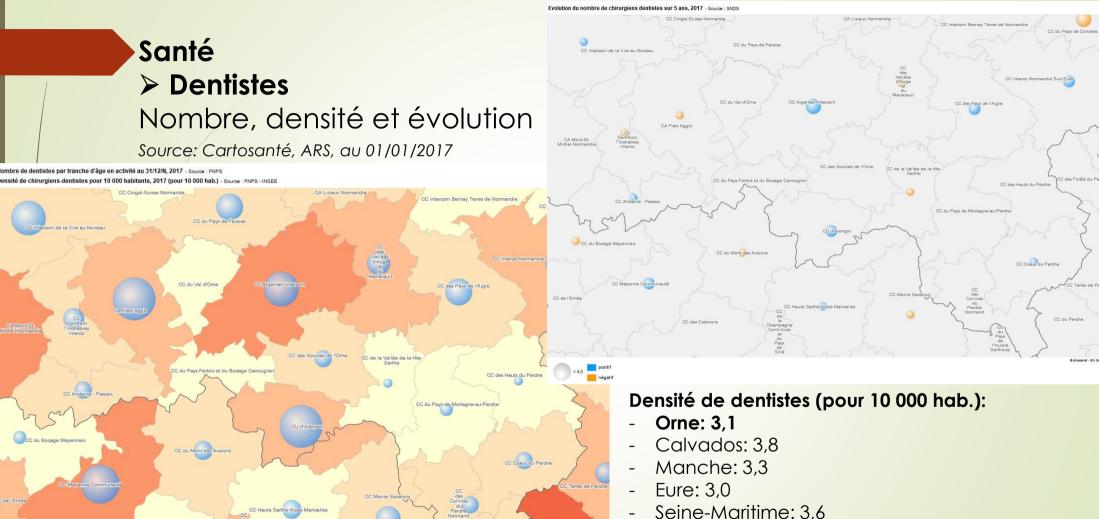
- Une couverture et des débits renforcés pour garantir l'égalité d'accès aux services
- Un besoin d'acculturation et de médiation numérique (40% de la population n'est pas complètement autonome dans ses usages numériques / Emmaüs Connect)
- Un accompagnement sur l'e-administration à garantir pour les exclus du numérique

Santé

> Les constats

- Un vieillissement de la population s'accompagnant d'une demande de soins accrue
- Une sur-représentation des grands consommants de soins: +23 pts / moyenne nationale (CPAM)
- Des densités de professionnels de santé (médecins généralistes, dentistes, kinésithérapeutes) inférieures aux moyennes régionale et nationale
- Une carence de médecins généralistes, impactant fortement l'accès aux soins:18% des ornais n'ont pas déclaré de médecin traitant / 11% moyenne nationale (nombreuses conséquences sur le suivi des prescriptions, l'accès aux médecins spécialistes, l'organisation de transports sanitaires...)
- Une démographie médicale inquiétante, avec un âge moyen de 60,89 ans pour les hommes et 49,89 ans pour les femmes (source Ordre des médecins, traitement CD 61)
- Une perte d'environ 10 à 15 médecins généralistes par an liée à la pyramide des âges (prospective 2023 : 106 MG de moins de 67 ans, soit environ 2 500 patients par médecin)
- Un accès aux spécialistes également difficile: une perte de 15 médecins spécialistes libéraux en 2018, et une densité des médecins spécialistes libéraux toute spécialités confondues de 2,75 pour 10 000 habitants, avec des carences numériques majeures en ophtalmologie, gynécologie, dermatologie, pneumologie, rhumatologie...
- Un recours plus important aux services d'urgence hospitaliers qu'à l'échelle régionale
- Des temps d'accès supérieurs à 30 minutes (scanners, IRM, maternités) pour une partie de la population, interrogeant l'accès aux soins
- Des cas de renoncement aux soins: 30,6% des assurés CPAM 61 concernés (dans les 12 derniers mois) / 27,8% en moyenne nationale, 615 personnes suivies par la PFIDASS depuis sa création en mai 2017
- Un développement des PSLA et maisons de santé sur les territoires
- La structuration en cours d'une Plateforme Territoriale d'Appui (PTA)
- Un très bon niveau d'offre médico-sociale (hébergement personnes âgées et handicapées, SAAD)

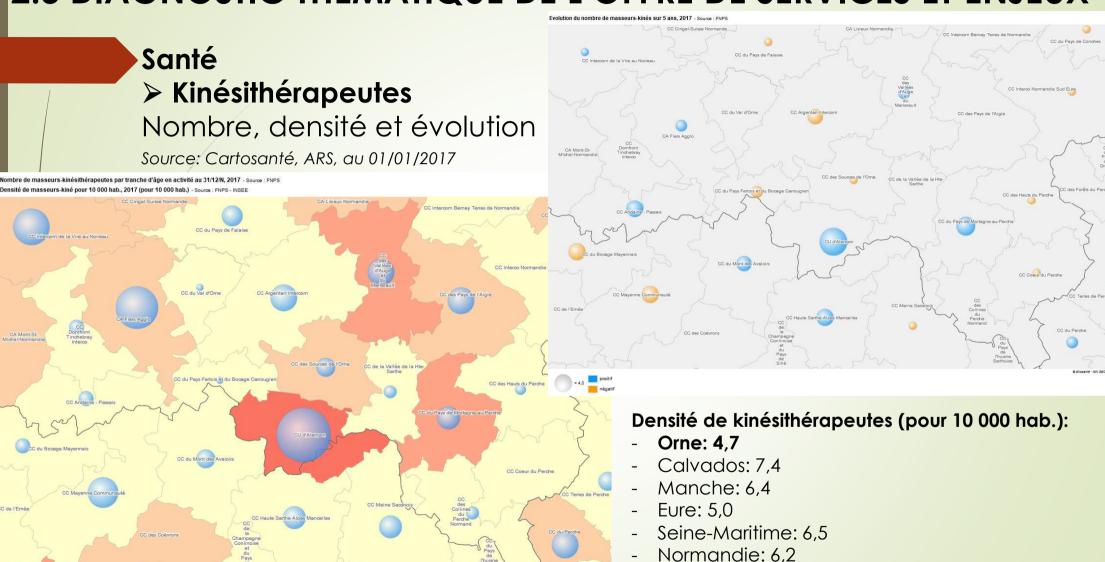




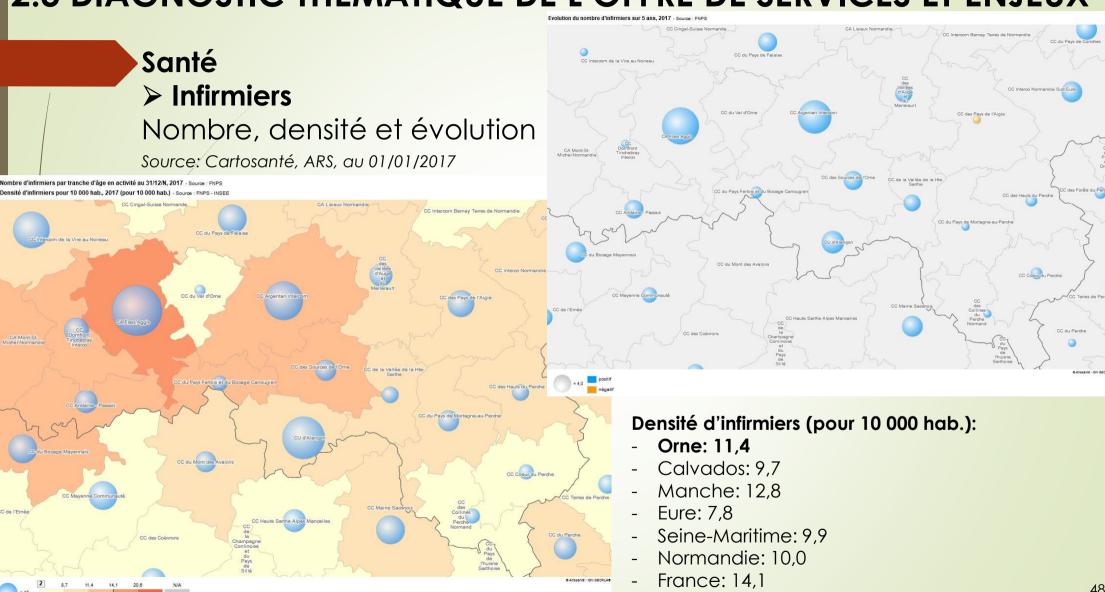
Normandie: 3,4

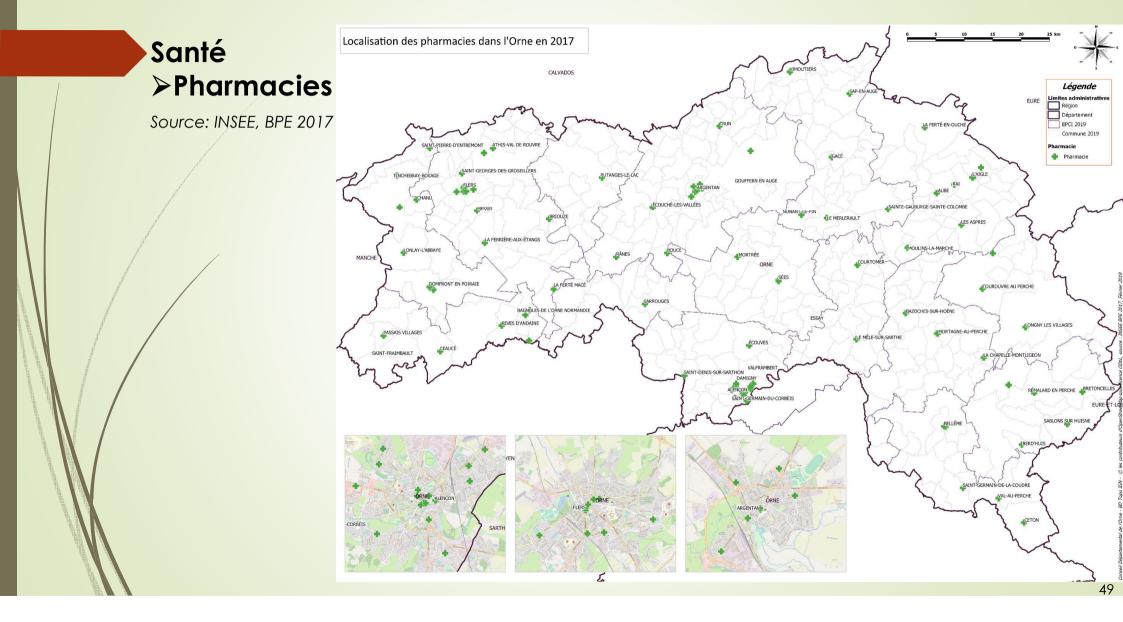
France: 5,3

46



France: 10,2



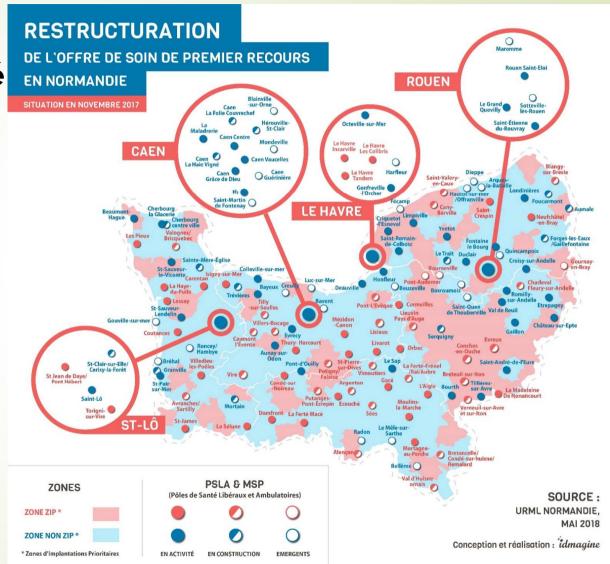


Santé > PSLA et maisons de santé

Basé sur le volontariat, un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) est une organisation pluridisciplinaire de professionnels de santé dans un bassin de vie.

Cette organisation peut être conçue en multi-sites (un pôle principal avec des antennes sur le territoire concerné) ou sur un seul site.
Le PSLA regroupe des professionnels de santé libéraux et peut aussi intégrer des acteurs des domaines médico-sociaux, en collaboration avec les structures et les établissements sanitaires existants sur le territoire.

Source: URML



Santé

>Accès aux soins urgents

Source: ARS, étude de l'offre de santé et du recours aux soins, 2017



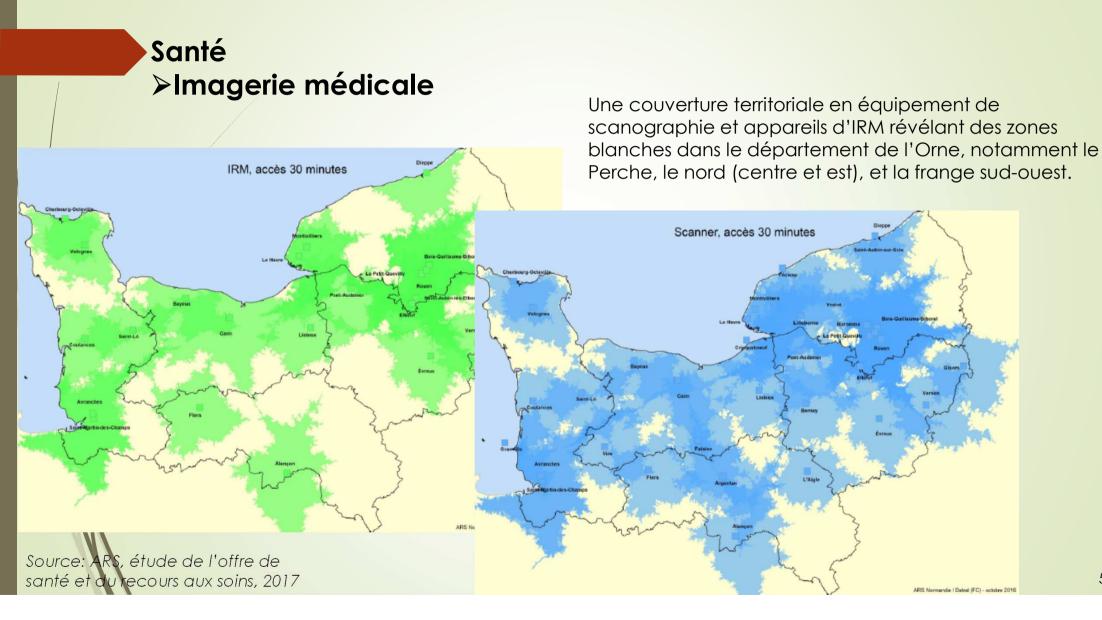
Santé

>Accès aux soins urgents

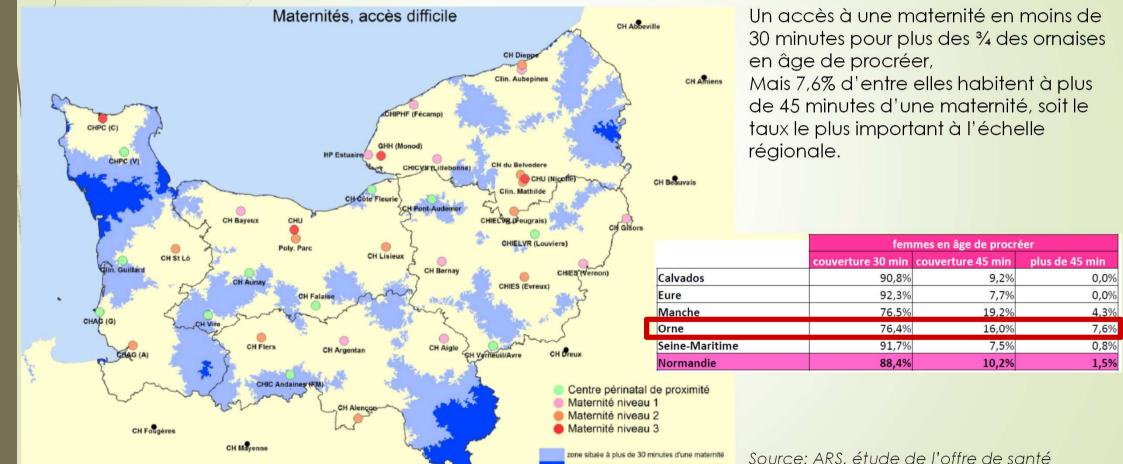
L'Orne présente « un recours plus important aux services d'urgence que le reste de la région » (avec le territoire de santé du Havre), les urgences hospitalières étant « davantage le recours des catégories socio-professionnelles les plus modestes (...) ».

Source: ARS, étude de l'offre de santé et du recours aux soins, 2017

Territoire	Taux de recours 2015 (pour 1000 hab.)	Population à plus de 30 minutes
région	367	2,4%
Calvados	372	1,8%
Dieppe	328	7,8%
Evreux	373	0,1%
Le Havre	448	0,1%
Manche	327	6,3%
Orne	430	6,5%
Rouen	327	0,3%



Santé >Maternités



et du recours aux soins, 2017

54

Santé

> Les points de vue...

Des EPCI

Les constats

→Un sujet ultra-prioritaire
 →Une carence de médecins généralistes, malgré le développement de PSLA, dont le bon fonctionnement repose sur l'implication des professionnels en place
 →Un déficit d'attractivité freinant l'installation de professions en tension (médecins généralistes)
 →Des spécialités en tension, mais une accessibilité restant acceptable

Les actions déjà menées par les EPCI

→ Le développement d'équipements mutualisés / labellisés (maisons de santé, PSLA), qui ne font cependant pas disparaître les difficultés d'installation de généralistes

Les pistes d'amélioration évoquées

→Consolider et parfaire le maillage type PSLA→Développer la télémédecine

Des opérateurs

Les constats

→Une carence de médecins généralistes doublée d'une démographie médicale très fragile, de temps d'accès plus longs sur certains secteurs pour certaines spécialités, soins, impactant dangereusement l'accès aux soins: « une situation dramatique », s'exprimant par une sur-représentation des cas de renoncement aux soins

Les actions menées

→La lutte contre le renoncement aux soins
 →L'accueil de médecins généralistes et de stagiaires

Les pistes d'amélioration évoquées

→Développer de nouveaux modes de pratiques →Développer la télémédecine...

Santé

> Les enjeux

- La poursuite et le développement des démarches et dispositifs de renouvellement des médecins généralistes, des modes de pratiques (travail en équipe, zéro tâches administratives ...) et de statuts: «exercice libéral simplifié », salarié (temps plein, temps partiel), poste à activité partagée (expérimentation en cours: StarTech Médecine)
- Le maintien de l'offre de services de soins de premier recours
- L'amélioration de la communication sur l'offre de soins disponible, les solutions d'accès aux lieux d'accueil, les possibilités d'accès aux droits (PFIDASS – CPAM…)
- La poursuite de la mise en œuvre des stratégies de mutualisation et de coordination de l'offre (maisons de santé, PSLA)
- L'accessibilité physique et virtuelle aux services, avec le déploiement prévisionnel de la télémédecine, et l'organisation de solutions de transport alternatives dans les secteurs isolés pour des rdv médicaux

Mobilité physique

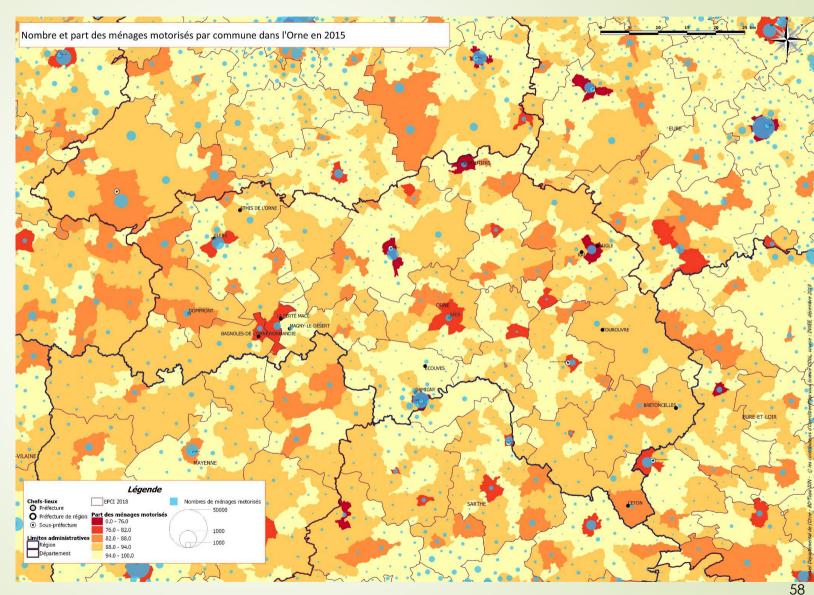
Les constats

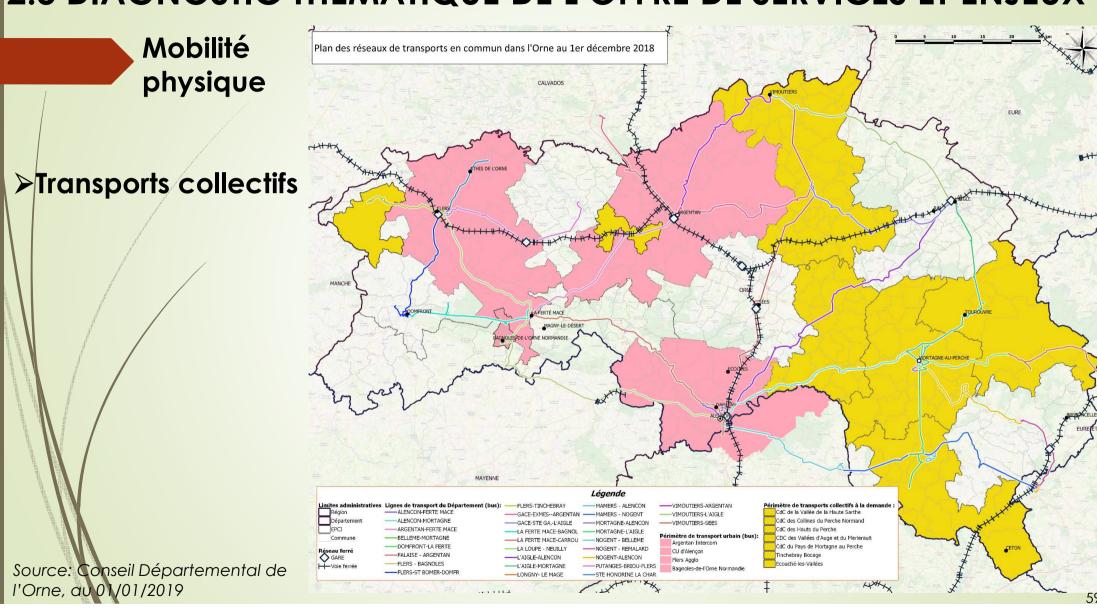
- Une hypermobilité des ménages : les transports motorisés individuels, principal mode de déplacement vers les services, avec une accessibilité aisée (mais des coûts générés)
- Un réseau interurbain offrant des liaisons entre les principaux pôles, mais peu adapté aux faibles densités de population et à l'habitat dispersé des zones rurales, et dont les horaires ne permettent pas des A/R sur ½ journée
- Des collectivités mobilisées avec des offres de TAD dans 10 EPCI (couverture partielle ou totale), avec des règlements différents
- Des offres alternatives en développement (autopartage, covoiturage solidaire)
- Des interconnexions difficiles entre modes de transports
- Un covoiturage peu organisé
- Une fragilisation du réseau TER (fermetures de guichets, d'arrêts)
- Un enclavement routier ressenti dans les espaces périphériques du département, induisant des trajets plus longs pour l'accès aux services et confortant le sentiment d'éloignement
- Un manque d'information et de lisibilité sur l'offre globale de transports

Mobilité physique

>Motorisation des ménages

86,5% des ménages ornais sont motorisés (84,3% à l'échelle régionale) Source: INSEE RP 2015





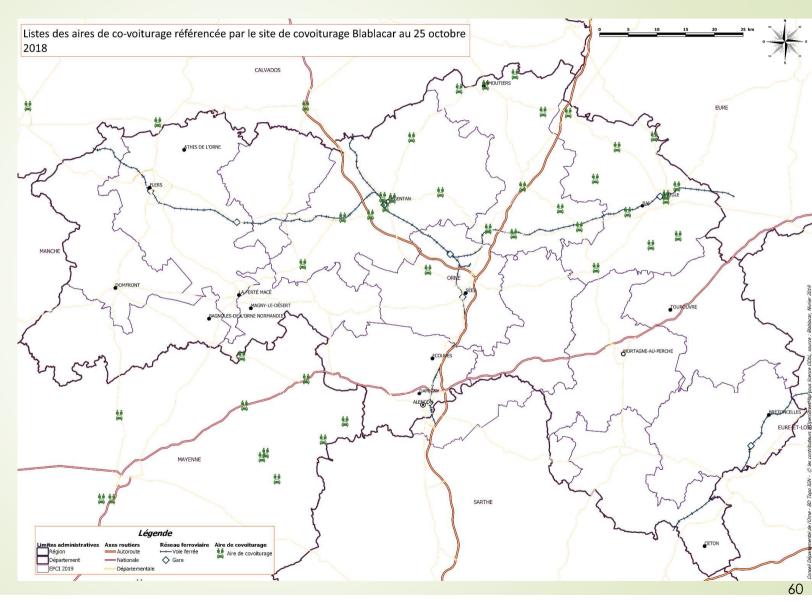
Mobilité physique

≻Covoiturage

Un référencement important sur le nord/nordest du département, mais incomplet sur le reste du territoire

Source: blablacar

Source: Blablacar et Conseil Départemental de l'Orne, au 25/10/2018



Mobilité physique

> Les points de vue...

Des EPCI

Les constats

- →Une offre de transports ne répondant pas à l'ensemble des besoins et contraignant à la mobilité individuelle motorisée
- →Un enclavement routier sur certaines franges du département, alimentant le sentiment de relégation et d'éloignement des services

Les actions déjà menées par les EPCI

→Des offres de mobilité plus ou moins complètes (transports urbains, transport à la demande, autopartage, covoiturage)

Les pistes d'amélioration évoquées

→Développer de nouvelles solutions de mobilité

Des opérateurs

Les constats

→Une problématique très forte pour les publics fragiles, en insertion (Pôle Emploi, Missions Locales), pour l'accès à la formation, à l'emploi, doublée d'une dimension psychologique

Les actions menées

→La mise en œuvre et la mobilisation de dispositifs (diagnostics mobilité, aide financière au permis, prêt de véhicules, auto-école associative...)

Les pistes d'amélioration évoquées

→Pérenniser les dispositifs d'aides
 →Interconnecter les modes de transports
 →Développer des stratégies parallèles pour limiter la contrainte mobilité (« entrée » habitat: installation à proximité des services)

Mobilité physique

> Les enjeux

- La structuration d'une offre de mobilité pour des déplacements/sur des territoires situés hors des itinéraires de flux
- La connaissance précise des besoins en déplacement des publics fragiles (en formation, en recherche d'emploi, actifs non motorisés, jeunes sans permis)
- L'intermodalité des modes de transport et les continuités de parcours (TAD/réseaux urbains et interurbain)
- Le développement de solutions alternatives et des mobilités solidaires (covoiturage, autopartage)
- La coordination et la lisibilité des offres de mobilité
- La poursuite de l'aménagement des réseaux structurants (RN12, RD924...)

Services sociaux, administratifs, accès à l'emploi, accompagnement des publics

> Les constats

- Un changement de modèle, du présentiel au numérique, pour la majorité des acteurs, dans un contexte de moyens humains et financiers contraints
- Une réorganisation et une rétraction de la présence territoriale des services du quotidien, avec un éloignement global de l'offre présentielle (rationalisation des dépenses de fonctionnement, diminution du nombre d'agents, diminution du nombre de lieux de permanences, réorganisation de la délivrance des titres d'identité, fermeture de trésoreries...)
- Des opérateurs (MSA, CPAM, CAF, CARSAT, Pôle Emploi) engagés dans des logiques de dématérialisation de leur offre de services pour recentrer leur accueil physique sur des rdv individualisés, des cas complexes nécessitant une expertise, mais conservant une présence territoriale (agences dédiées, avec recherches de mutualisation, et MSAP),
- Une présence territoriale restant particulièrement importante pour les travailleurs sociaux et les Missions Locales
- Une mobilisation des collectivités et des mutualisations mises en œuvre pour endiguer le retrait, la deshumanisation des services et renforcer leur accessibilité, notamment au travers des MSAP (portées par des EPCI, des communes, La Poste)
- Des déficits d'accessibilité touchant avant tout les publics non mobiles (personnes âgées, jeunes sans permis, personnes en formation ou recherche d'emploi, salariés non motorisés...), du fait d'une plus grande dépendance aux transports collectifs publics, pouvant être conjuguée à une faible capacité d'autonomie sur les usages numériques

Services sociaux, administratifs, accès à l'emploi, accompagnement des publics

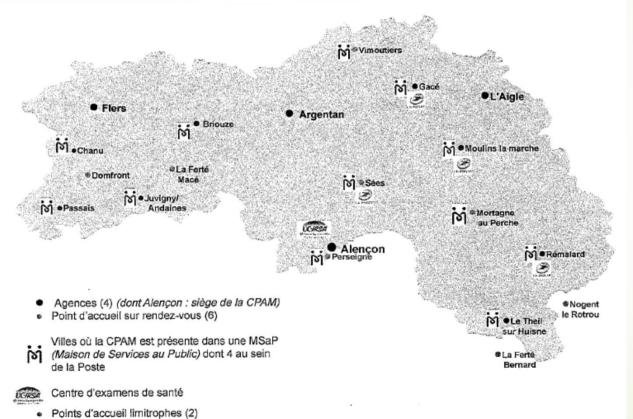
Présence territoriale de la CAF



- Un réseau d'accueil appuyé sur les 7 points d'accueil administratif de la CAF et un conventionnement avec 15 MSAP (+MSAP de L'Aigle et Bellême)
- En 2018: 30 743 accueils au siège, 6 320 dans les permanences (flux plus importants à Argentan et L'Aigle), 70 259 appels
- Une montée en puissance des contacts en janvier 2019 (siège dont espace multi-service, permanences, appels téléphoniques) liée à la prime d'activité
- Une évolution à venir des permanences (réorganisation sans fermeture), avec un accompagnement numérique systématique, un transfert des permanences de L'Aigle et Vimoutiers au sein des MSAP, un transfert de la permanence d'Argentan vers les locaux de la CPAM (logique de mutualisation)
- Un plan d'inclusion numérique pour accompagner les allocataires dans l'utilisation des outils et services numériques

Services sociaux, administratifs, accès à l'emploi, accompagnement des publics

Présence territoriale de la CPAM



- Une dématérialisation des flux (feuille de soins, facturation) ayant engendré une réorganisation de l'accueil au cours des dernières années, avec la fermeture de points d'accueil qui constituaient des « boites aux lettres » pour la prise en charge des feuilles de soins
- Un réseau d'accueil appuyé sur 4 agences fixes, 6 points d'accueil sur rdv et un conventionnement avec 12 MSAP (+ des points d'accueil dans les départements limitrophes pouvant accueillir les assurés ornais sur certaines opérations)
- Une accessibilité à distance basée sur une plate-forme téléphonique, des bornes multi-services, le site ameli.fr (prochaine dématérialisation obligatoire de quelques procédures simples)
- Des indicateurs sociodémographiques contribuant à la définition du maillage (création de la permanence à Vimoutiers)

Source: CPAM de l'Orne, au 31/12/2018

Services sociaux, administratifs, accès à l'emploi, accompagnement des publics

- Présence territoriale de la MSA
- Un maillage fondé sur différentes formes de présence :
 - →3 sites MSA: Alencon, Flers (agence territoriale), Mortagne au Perche (agence territoriale): accueil sans ou avec (l'après-midi) rdv
 - →6 permanences MSA organisées dans différents sites, 2 à 4 jours par mois, avec ou sans rdv (compter un délai de 4 à 5 jours pour l'organisation d'un rdv) : Argentan (exclusivement sur rdv), Gacé, à la mairie: accueil avec ou sans rdv (étude de transfert de cette permanence vers la MSAP postale de Gacé), L'Aigle: accueil avec ou sans rdv (à la MSAP dès ouverture), La Ferté-Macé, au centre socioculturel (accueil avec ou sans rdv), Passais la Conception (MSAP), Vimoutiers (MSAP)
 - →10 MSAP: Gacé, Moulins la Marche, Putanges le Lac, Rémarlard en Perche, Sées, Trun, Juviany sous Andaine, Le Theil sur Huisne, Passais la Conception, Vimoutiers, prochainement L'Aigle
 - →Les points d'accueil physique MSA présents sur les autres départements Sarthe et Mayenne peuvent accueillir et accompagner les adhérents ornais (notamment ceux situés en périphérie du département, et pour lesquels les points d'accueil physique mayennais et sarthois sont plus proches, par exemple à Pré en Pail, Mamers, La Ferté-Bernard), avec exactement le même niveau d'accompagnement.
- Une accessibilité à distance par téléphone et via le portail MSA (80 téléservices sécurisés, avec un objectif de montée en puissance, certains services ne se réalisant plus que par voie dématérialisée) Une récente mise en place d'ateliers « coup de pouce connexion », formation gratuite destinée aux actifs (agriculteurs et salariés), sur les bases de la navigation et de la recherche d'informations sur internet, la présentation du site MSA et de ses services, la procédure de création d'un compte...

Source: MSA Mayenne Orne Sarthe

Services sociaux, administratifs, accès à l'emploi, accompagnement des publics

Présence territoriale de la CARSAT

- Un maillage s'appuyant sur:
 - →2 agences retraite, à Alençon et Flers (ouvertes 3 j/semaine + accueil individualisé sur rdv)
 - →2 points d'accueil retraite, à L'Aigle (intégration dans la MSAP) et Argentan, avec un accueil individualisé sur rdv uniquement
 - →2 unités de service social à Alençon et Flers (mission d'accompagnement des publics fragilisés par la maladie et des seniors)
 - →un conventionnement avec l'ensemble des MSAP, pour une information des assurés sur un 1er niveau d'information « retraite », et un accompagnement des assurés dans leurs démarches « retraite » administratives et numériques: pas de permanence, mais une proposition de formation régulière et d'immersion en « agence retraite », et la mise en place d'un circuit d'échange entre MSAP et agences en cas de difficultés de réponse.
- Des actions évènementielles partenariales initiées pour informer les publics concernés par le passage à la retraite (« Journées Informations Partenaires » (en 2018 à Rémalard, avec plus de 600 personnes, en 2019 à Argentan et Domfront)

Source: CARSAT Normandie

Services sociaux, administratifs, accès à l'emploi, accompagnement des publics

Accès à l'emploi

Pôle Emploi:

- ► 6 agences Pôle Emploi à Alençon, Flers, La Ferté-Macé, Argentan, L'Aigle et Mortagne au Perche
- Un développement de nouveaux modes de contacts (visio...) pour répondre aux difficultés de mobilisation du public, aux problématiques de mobilité...
- Un conventionnement avec des MSAP pour valoriser la proximité, la connaissance et la confiance des publics générées

Missions Locales:

- 4 missions locales: Pays d'Alençon, Pays d'Argentan-Vimoutiers, L'Aigle-Mortagne au Perche, Bocage
- Une présence territoriale forte, en zone urbaine comme rurale, appuyée sur un nombre important de permanences organisées au sein de structures variées, en fonction des missions locales (mairies, EPCI, MSAP, bibliothèques, EPN...),
- Une volonté de maintenir cet important maillage de proximité, au regard des conditions de mobilité physique et numérique des jeunes (55 à 60 % des jeunes rencontrés n'ayant pas le permis, et résidant souvent dans des communes non desservies par une offre de transport collectif)
- Une recherche de structuration de liens avec les autres acteurs, d'une dimension collaborative (CAF, CPAM...), facilitant le règlement transversal de situations individuelles

Source: Pôle Emploi, Missions Locales

Services sociaux, administratifs, accès à l'emploi, accompagnement des publics

> Les points de vue...

Des EPCI

Les constats

- →Une dématérialisation croissante des services

 →Une accessibilité jugée globalement
 satisfaisante sur les services sociaux et
 administratifs
- →Une communication en silo sur les services
- → Une problématique forte sur la réorganisation de la délivrances des titres (CNI, passeports)
- →Un maillage en faveur de l'accès à l'emploi apprécié (permanences des missions locales)

Les pistes d'amélioration évoquées

- →Privilégier les logiques de mutualisation →Etudier l'itinérance de services
- →Adapter les horaires d'ouverture des services
- →Renforcer et coordonner la communication sur l'offre de services
 - → Réinterroger le rôle des mairies

Des opérateurs

Les constats

→Des publics éloignés des services, de l'emploi, ignorant les formes d'accompagnement en proximité, et/ou ne s'y rendant pas (auto-exclusion)

Les actions menées

→Une montée en puissance des services numériques mais un maintien du maillage de proximité, parfois réorganisé (agences locales, permanences...)

Les pistes d'amélioration évoquées

- →Détecter les situations de fragilité
- →Repérer et capter les « invisibles »
- → Promouvoir des projets collaboratifs
- →Développer le partenariat inter-opérateurs

SYNTHESE DES CONSTATS ET ENJEUX PAR THEMATIQUE DE SERVICES

Services sociaux, administratifs, accès à l'emploi, accompagnement des publics

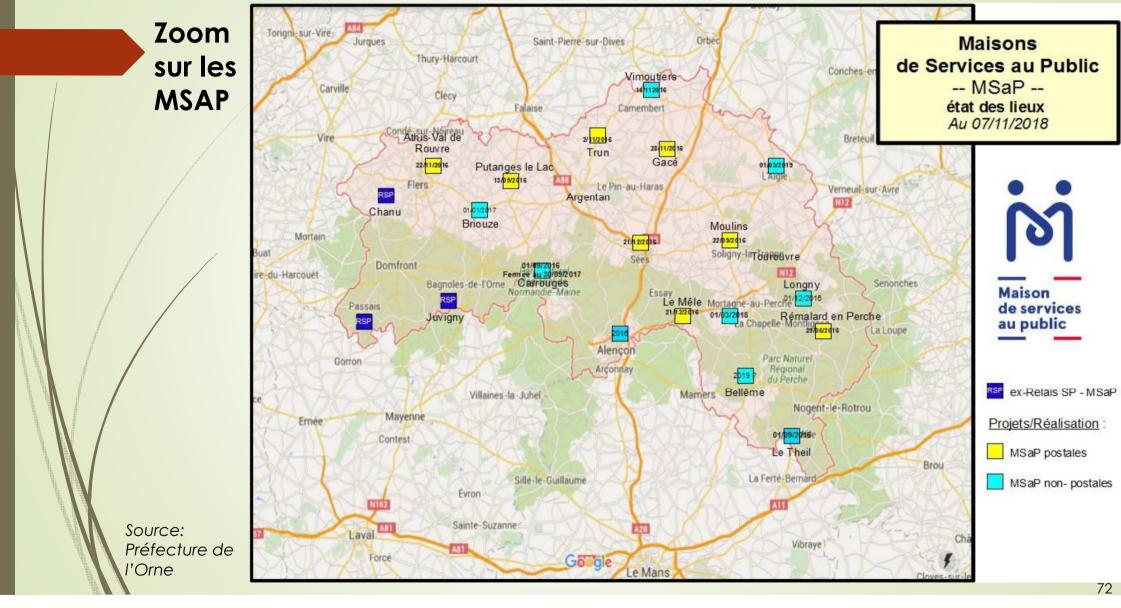
Les enjeux

- Un maintien du maillage en pôles de services pour garantir une offre de proximité, au plus près des populations fragiles, isolées
- Un accompagnement « humain », adapté et coordonné à structurer pour les publics fragiles,
 avec un maintien du lien social (présence physique) et un accompagnement personnalisé
- Une logique partenariale et de mutualisation à privilégier pour pérenniser le maillage des points d'accueil, faciliter les « parcours » de l'usager et la transversalité de l'accompagnement
- Une meilleure lisibilité et une communication partenariale concernant les points d'accueil et les formes d'accompagnement proposées
- L'observation territoriale, pour connaître les espaces fragiles, sur lesquels prioriser les actions

Zoom sur les MSAP

Les constats

- Un maillage équilibré du territoire
- Un poids important des MSAP postales, lié à la mobilisation précoce de La Poste
- Un label jugé pertinent par les collectivités et les opérateurs, en termes de réponse aux besoins de proximité et de lien social
- Une hétérogénéité de l'offre de services et d'accompagnement des publics (entre MSAP postales et « collectivités », mais aussi entre MSAP « collectivités »)
- Des relations entre MSAP et opérateurs non formalisées (information/formation/outils de partage...)
- Un isolement ressenti par les animateurs MSAP
- Une absence de référentiels d'évaluation communs
- Des interrogations sur l'avenir du financement des MSAP
- Un réseau parallèle d'équipements, acteurs, dédiés à d'autres missions, mais proposant une forme d'accompagnement des publics (EPN, médiathèques...)
- Une absence de coordination entre les offres, et une illisibilité pour le public



Zoom sur les MSAP

Les enjeux

- La qualité de l'accueil et de l'accompagnement
- L'engagement et l'implication des acteurs dans le projet de la MSAP (pour un lieu vivant)
- La structuration des liens entre opérateurs présents dans les MSAP, entre opérateurs et MSAP, et entre MSAP
- La lisibilité, la cohérence et la coordination de l'offre portée par les acteurs présents sur les territoires (réseau de lecture publique, CCAS/CIAS, EPN, centres sociaux...) avec les MSAP
- Le développement d'une démarche d'évaluation partagée
- L'inscription dans la nouvelle charte MSAP en élaboration
- La pérennisation du financement et du maillage

Services au public du quotidien

Les constats

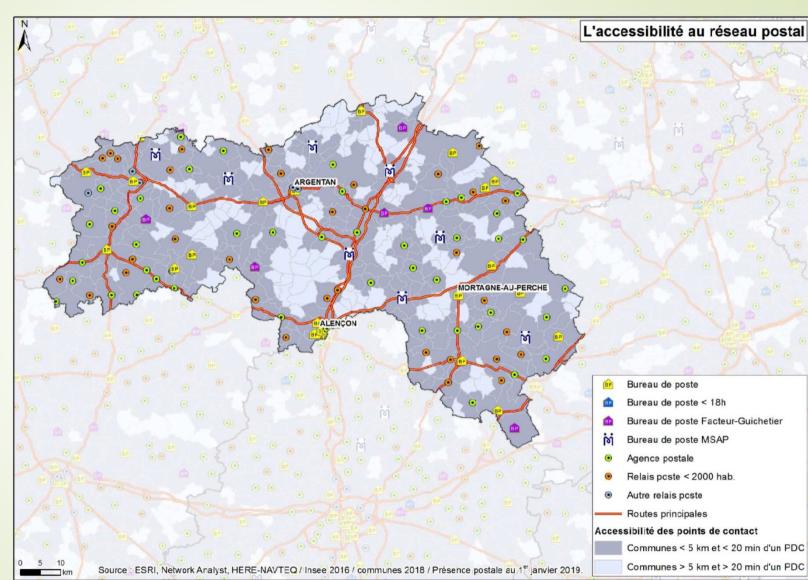
- Un maillage de pôles de services concentrant une offre de proximité, notamment alimentaire, très accessible, sous condition de motorisation, et irrigant l'ensemble du territoire
- Des problématiques de maintien des services marchands, liées à leur transmission, à leur viabilité économique, à des fréquentations limitées liées aux faibles densités, et des inquiétudes générées sur la pérennité de l'offre de services dans certains bourgs, notamment du tissu commercial
- Une présence postale appuyée sur un réseau de 125 points de contact (37 bureaux de poste, 45 Agences Postales Communales ou Intercommunales, 43 Relais Poste)

Services au public du quotidien

➤ Présence postale et accessibilité des points de contact

91,4% de la population ornaise située à moins de 5 km et moins de 20 minutes de trajet automobile d'un point de contact postal Source:

Bilan annuel 2018 Présence Postale



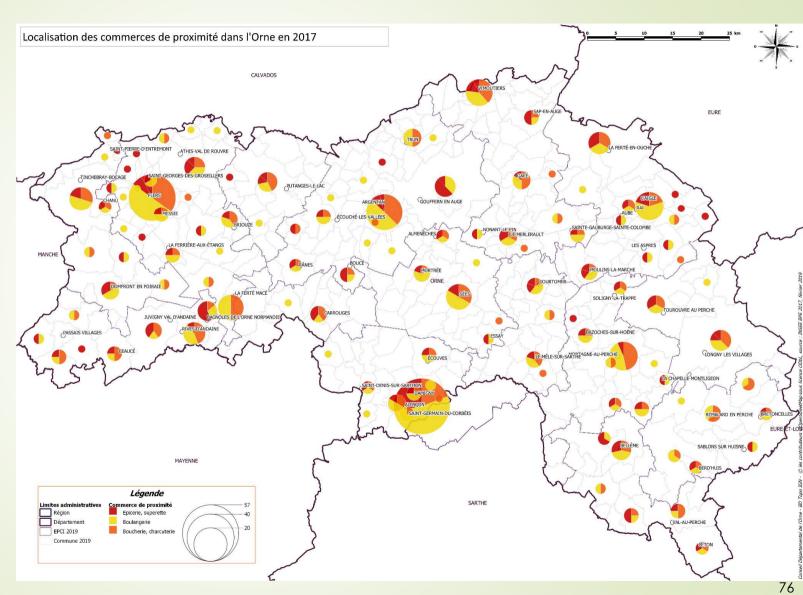
Services au public du quotidien

Commerces de proximité (boulangerie, boucherie-

épicerie-supérette)

charcuterie,

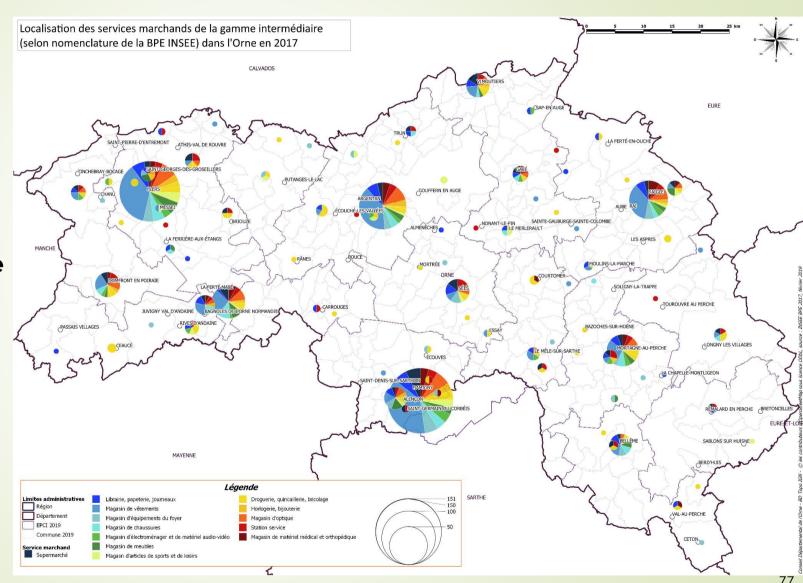
Source: INSEE BPE 2017



Services au public du quotidien

Services
marchands de la
gamme intermédiaire

Source: INSEE BPE 2017



Services au public du quotidien

> Les points de vue...

Des EPCI

Les constats

→Un tissu commercial concentré dans les centres-bourgs/villes, souvent jugé fragile

→Une accessibilité aisée aux services marchands pour les habitants résidant dans ces pôles, ou y travaillant, mais difficile pour les publics plus fragiles, non mobiles

Les actions déjà menées

→Des stratégies transversales de revitalisation des centres-villes (dispositif action cœur de ville) et de centres-bourgs (concentration et diversification de l'offre, aménagement des espaces publics, gestion des mobilités, stratégies de communication...)

Les pistes d'amélioration évoquées

→Etudier l'itinérance de services

→ Adapter les horaires d'ouverture des services

→Développer de nouvelles solutions de mobilité

→Renforcer et coordonner la communication sur l'offre de services

→Renforcer l'offre d'habitat au cœur des bourgs

Des opérateurs (La Poste)

Les constats

→Des règles d'accessibilité s'imposant à La Poste au titre de sa mission d'aménagement du territoire respectées (au moins 90% de la population à moins de 5 km et moins de 20 minutes de trajet automobile d'un point de contact)

Les actions menées et les pistes d'amélioration évoquées

→Organiser le maillage et l'évolution du statut des points de contact, pour prendre en compte les besoins des entreprises mais aussi les modes de vie des habitants (proximité, horaires d'ouverture...)

Services au public du quotidien

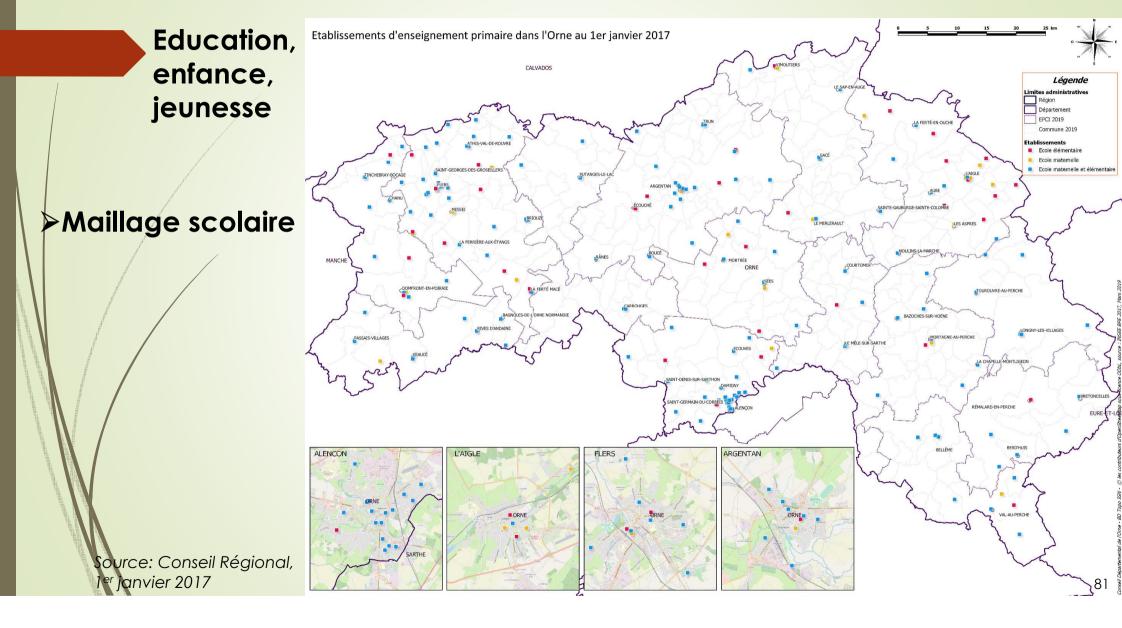
Les enjeux

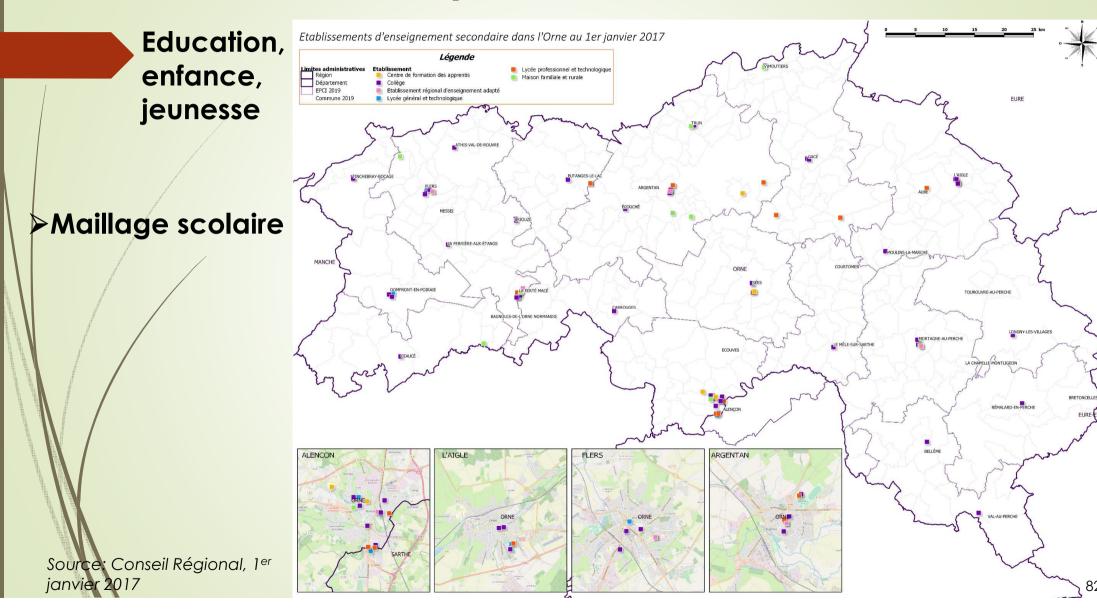
- Le maintien du maillage de proximité des commerces et services du quotidien, appuyé sur les centres-villes/bourgs
- Le soutien en faveur de la création / transmission d'activités
- Le développement de solutions alternatives pour pérenniser une offre de services adaptée aux zones rurales (itinérance des services, mutualisations...)
- L'intégration des nouveaux modes de consommation (e-commerces, circuits courts...) dans l'organisation de l'offre commerciale
- L'accessibilité physique aux services marchands du quotidien pour les publics non ou peu mobiles, par une offre de transport adaptée

Education, enfance, jeunesse

> Les constats

- Un maillage fin d'équipements scolaires (primaire)
- Une baisse des effectifs scolaires
- Une forte mobilisation financière et humaine des collectivités, animées par la volonté de répondre aux besoins des familles (réhabilitation et construction d'équipements scolaires, d'accueil de la petite enfance, organisation de services itinérants type RAMI...)
- Un maillage et une offre moins structurée sur le public adolescents

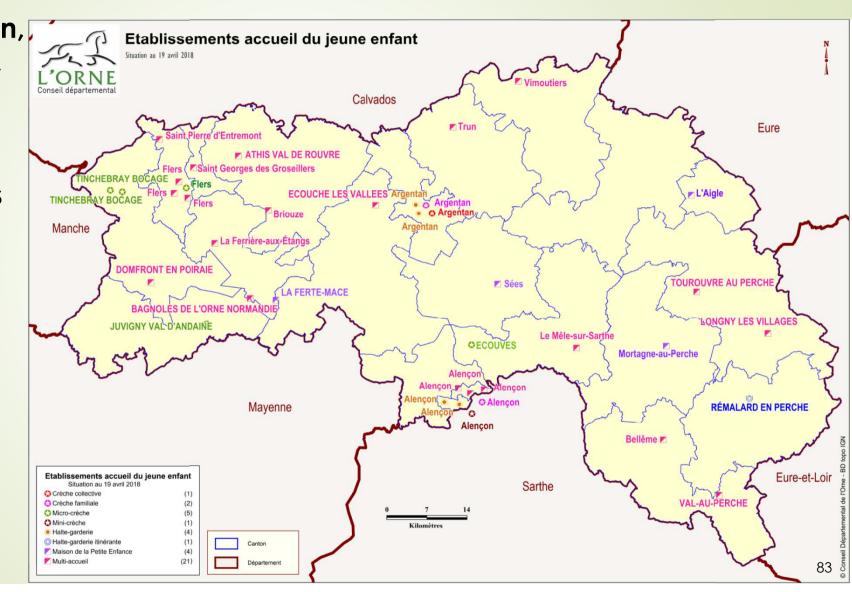


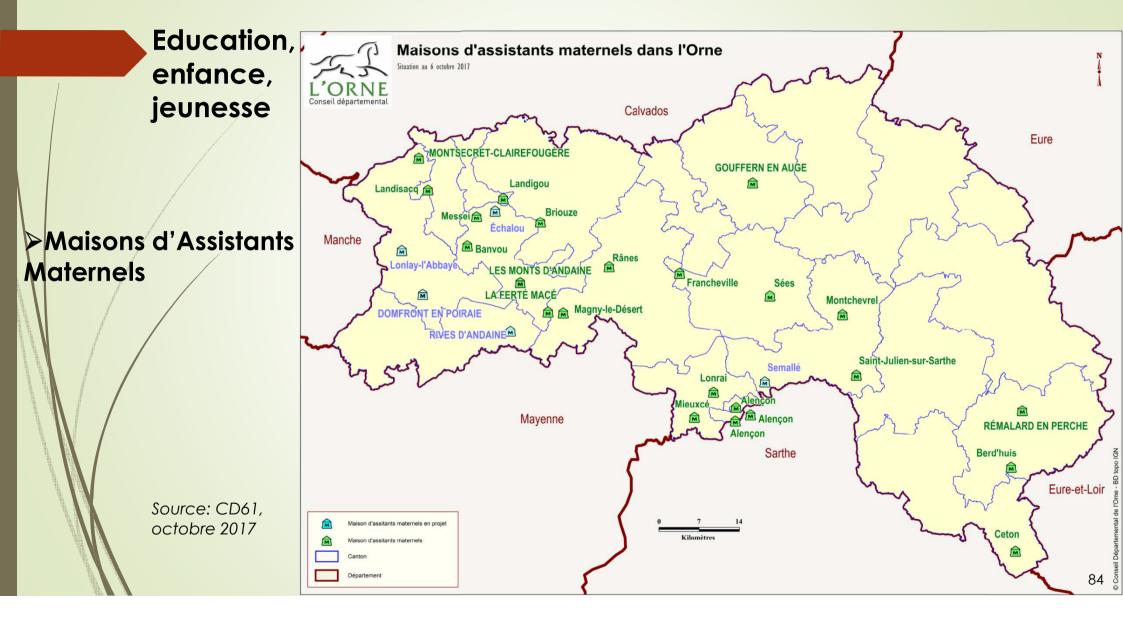


Education, enfance, jeunesse

Etablissements d'accueil du jeune enfant

Source: CD61, avril 2018

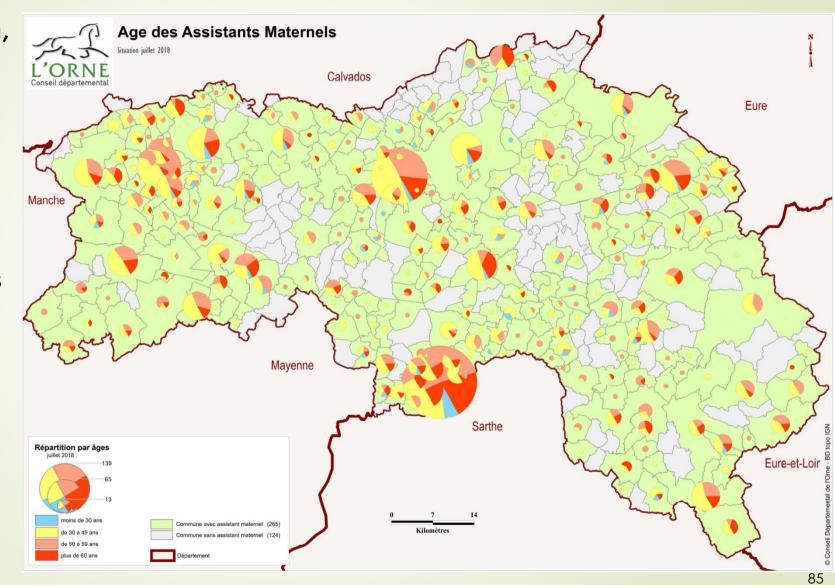




Education, enfance, jeunesse

➤ Localisation,nombre et âge desAssistants Maternels

Source: CD61, juillet 2018



Education, enfance, jeunesse

> Les points de vue...

Des EPCI

Les constats

 →Une offre considérée prioritaire pour la qualité de vie et l'attractivité des territoires (accueil de nouvelles familles)
 →Un maillage actuel et une accessibilité considérés globalement

→Un maillage actuel et une accessibilité considérés globalement satisfaisants (maillage restant à parfaire sur le public adolescents)

Les actions déjà menées par les EPCI

→Une forte mobilisation en faveur de l'éducation (investissement et gestion des écoles, du personnel périscolaire) et des services liés à la petite enfance / enfance / jeunesse (accueil collectif petite enfance, RAMI, accueil de loisirs...)

Les pistes d'amélioration évoquées

→ Maintenir le maillage → Mieux prendre en compte les besoins du public adolescent

Education, enfance, jeunesse

> Les enjeux

- La structuration d'un maillage scolaire pérenne et de conditions d'accueil et d'enseignement adaptées et de qualité
- La structuration d'un maillage complet d'équipements d'accueil en faveur de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse sur tous les territoires, adapté et différencié au regard de l'offre existante et des besoins (évolutions démographiques, flux domicile/travail, horaires atypiques...)

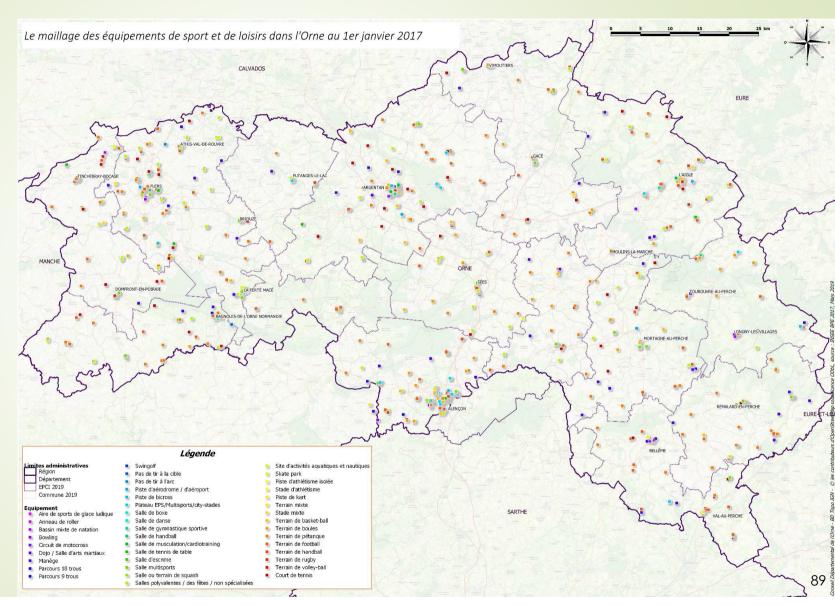
Culture et sports

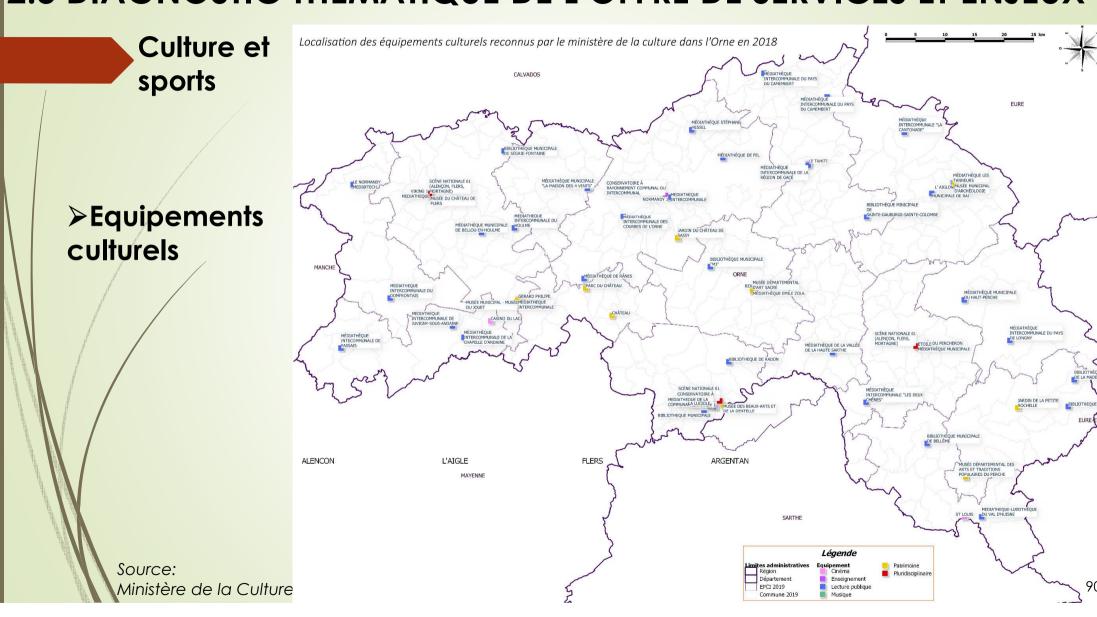
> Les constats

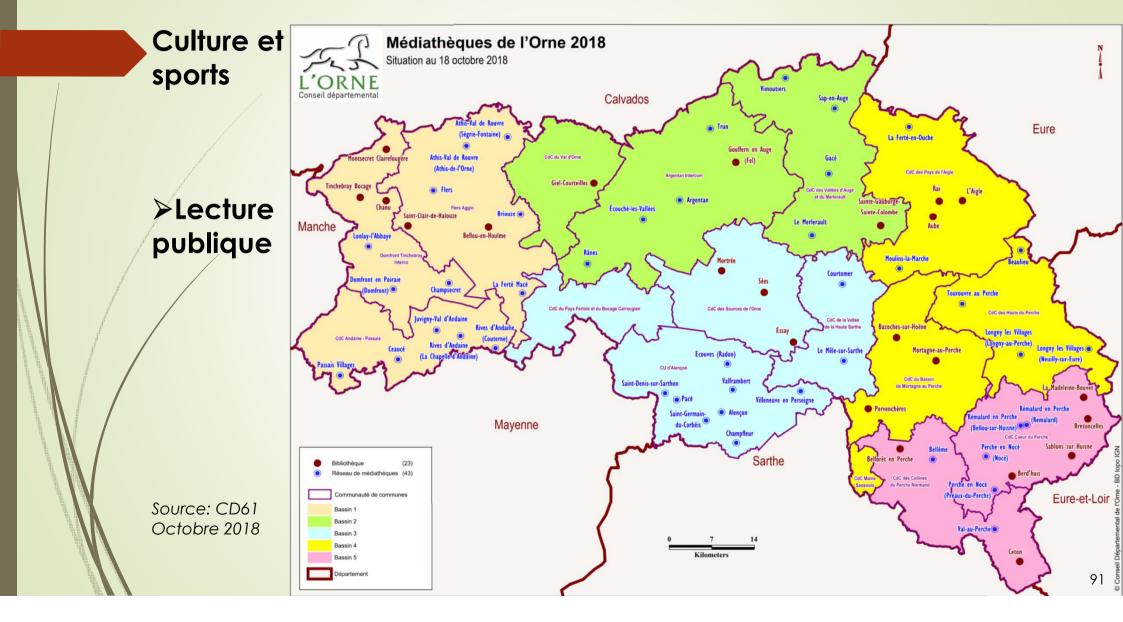
- Une offre sportive importante et diversifiée sur l'ensemble du territoire, appuyée sur des équipements publics et un tissu associatif très mobilisé
- Une offre culturelle (diffusion et pratiques) concentrée dans les pôles urbains, et moins présente/diversifiée en zone rurale, malgré la saison culturelle RezzO61, les évènementiels (festivals)
- Un réseau de lecture publique important, réparti sur l'ensemble du territoire

Culture et sports

> Equipements sportifs







Culture et sports

>Pratiques artistiques

Source: CD61 Schéma Départemental des Enseignements Artistiques 2017-2021



Culture et sports

Les points de vue...

Des EPCI

Les constats

- →Une offre de loisirs sportifs jugée très satisfaisante, diversifiée et en proximité
- →Une moindre proximité de l'offre culturelle (diffusion culturelle) en zone rurale, avec une accessibilité souvent conditionnée à des déplacements motorisés

Les actions déjà menées par les EPCI

→ Une forte implication sur l'offre de loisirs (équipements supports)

Les pistes d'amélioration évoquées

→Soutenir la dynamique associative →Renforcer la qualité des équipements

Culture et sports

Les enjeux

- Le maintien d'une offre de loisirs appuyée sur un maillage en équipements de proximité de qualité
- La résorption des inégalités territoriales en matière d'accès à la diffusion culturelle et aux pratiques artistiques
- La structuration d'une offre de transport garante de l'accès pour tous aux loisirs sportifs et culturels (pour les jeunes notamment)
- Le renouvellement du bénévolat associatif

Sécurité (gendarmerie, pompiers)

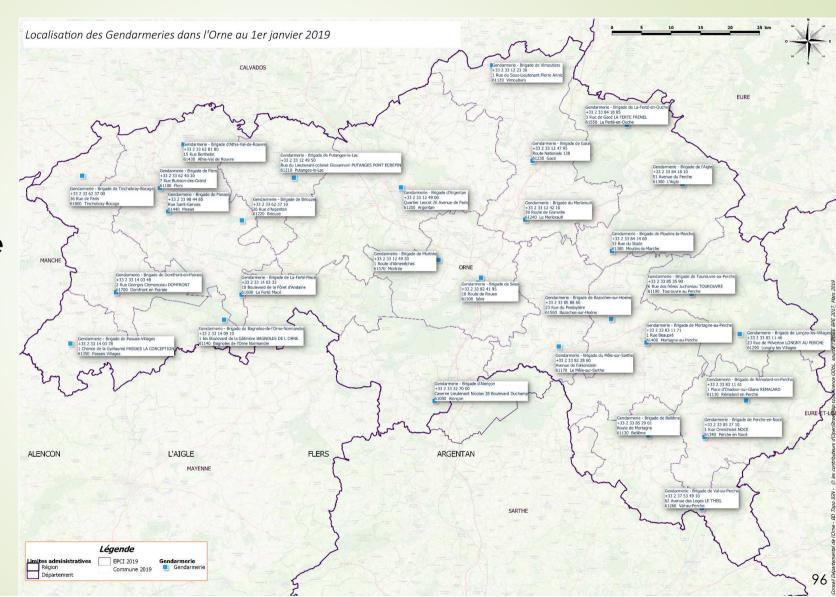
> Les constats

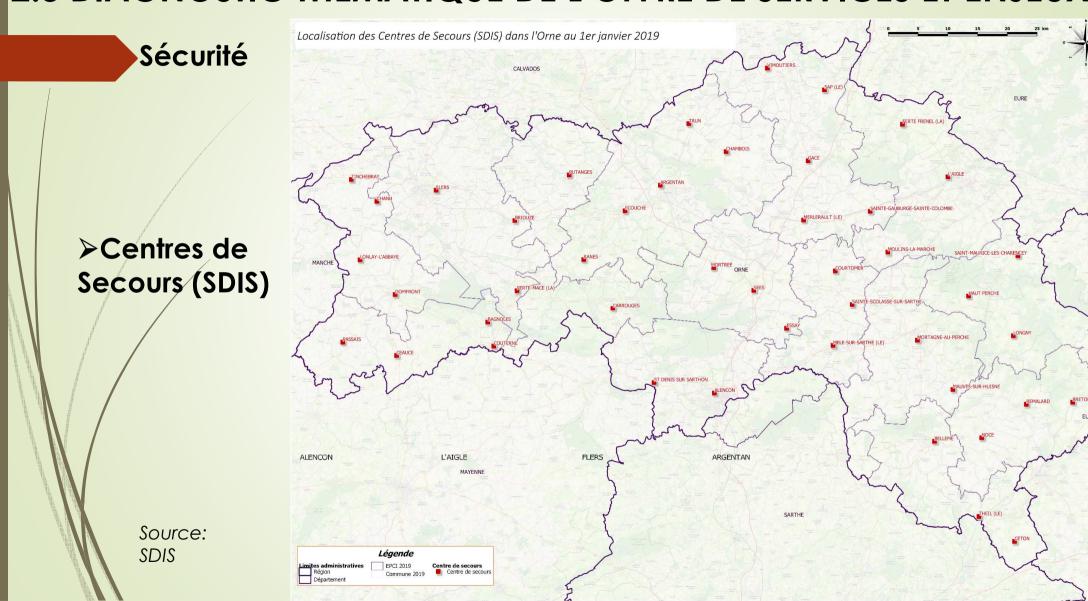
- Une réorganisation du fonctionnement du groupement de gendarmerie de l'Orne pour répondre aux attentes en matière de Police de Sécurité du Quotidien
- Des temps d'intervention rallongés
- Des difficultés de recrutement de pompiers volontaires dans certains secteurs

Sécurité

≻Gendarmerie

Source: Ministère de l'Intérieur





Sécurité (gendarmerie, pompiers)

- Les enjeux
 - Le maintien du dialogue avec les collectivités (gendarmerie)
 - Le développement de conventions (collectivités, entreprises) pour les pompiers volontaires





PROGRAMME D'ACTIONS

3 1 Synthèse des points de vue et enjeux par thématique de services

3.2 Structuration du programme d'actions

3.3 Fiches-actions

Téléphonie mobile

Les constats

- →Un sujet ultra-prioritaire
- →Des disparités de couverture et une qualité hétérogène
- →La présence de zones blanches

Les pistes

→ Application du new deal mobile

EPCI

→Une couverture intégrale et des débits renforcés (généralisation de la 4 G) pour garantir l'égalité d'accès aux services dans le cadre du nouveau dispositif « New deal mobile » signé entre l'Etat et les opérateurs pour accélérer la couverture en téléphonie mobile

ENJEUX

PRIORITE

→ Une couverture 4G de l'ensemble du territoire

Numérique (infrastructures et usages)

Les constats

- →Un sujet ultra-prioritaire
- →Un débit internet trop faible/hétérogène
- →Des charges liées à l'e-administration pesant sur les collectivités

Les pistes

- →Raccorder les foyers et les entreprises à la fibre
- → Promouvoir les actions de médiation numérique

EPCI

OPERATEURS

Les constats

→Un fort développement de la dématérialisation

Les pistes

- →Former les publics autonomes sur les usages numériques
- →Accompagner les publics fragiles
- → Maintenir une présence territoriale (maillage fondé sur les agences locales et les MSAP)

- → Une couverture et des débits renforcés (internet) pour garantir l'égalité d'accès aux services
- →Un besoin d'acculturation et de **médiation numérique**
- → Un accompagnement sur l'e-administration à garantir pour les exclus du numérique

ENJEUX

PRIORITE

- →La desserte numérique
- →Le développement des usages numériques et la médiation numérique

Santé

Les constats

- →Un sujet ultra-prioritaire
- → Une carence de médecins généralistes
- →Un déficit d'attractivité

Les pistes

- →Consolider et parfaire le maillage d'équipements mutualisés
- →Développer la télémédecine

EPCI

Les constats

OPERATEURS

- → Une carence de médecins généralistes
- →Une démographie médicale très fragile
- →Une surreprésentation des cas de renoncement aux soins
- →Un très bon niveau d'offre médicosociale (hébergement personnes âgées et handicapées, SAAD)

Les pistes

- →Développer de nouveaux modes de pratiques
- →Développer la télémédecine

- →La poursuite et le développement des démarches et dispositifs de renouvellement des médecins généralistes, des modes de pratiques (PTA, travail en équipe, zéro tâches administratives ...) et de statuts: «exercice libéral simplifié », salarié, poste à activité partagée (expérimentation en cours: StarTech Médecine)
- →Le maintien de l'offre de services de soins de premier recours
- →L'amélioration de la communication sur l'offre de soins disponible, les solutions d'accès aux lieux d'accueil, les possibilités d'accès aux droits (PFIDASS CPAM...)
- →La poursuite des stratégies de mutualisation et de coordination de l'offre (maisons de santé, PSLA)
- →L'accessibilité physique et virtuelle aux services: **télémédecine**, solutions de transport alternatives dans les secteurs isolés (rdv médicaux, accueil de jour...)

ENJEUX

PRIORITE

→Le maintien de l'offre de santé et de son accessibilité

Mobilité physique

Les constats

- →Une offre de transports collectifs ne répondant pas à l'ensemble des besoins
- →Une obligation de mobilité individuelle motorisée
- →Un enclavement routier sur certaines franges du département

Les pistes

→Développer de nouvelles solutions de mobilité

EPCI

OPERATEURS

Les constats

→Une problématique très forte pour les publics fragiles, en insertion

Les pistes

- → Pérenniser les dispositifs d'aides
- →Interconnecter les modes de transports
- →Développer des stratégies parallèles pour limiter la contrainte mobilité (habitat)

- → La structuration d'une offre de mobilité pour des déplacements situés hors des itinéraires de flux
- → La connaissance précise des besoins en déplacement des publics fragiles (en formation, en recherche d'emploi, actifs non motorisés, jeunes sans permis)
- →L'intermodalité des modes de transport et les continuités de parcours (TAD/réseaux urbains et interurbain)
- →Le développement de **solutions alternatives** et des mobilités solidaires (covoiturage, autopartage)
- →La coordination et la lisibilité des offres de mobilité
- →La poursuite de **l'aménagement des réseaux** structurants (RN12, RD924...)

ENJEUX

PRIORITE

→Le développement de la mobilité physique

Services sociaux, administratifs, accès à l'emploi

Les constats

- → Une accessibilité globalement satisfaisante
- →Un bon maillage en faveur de l'accès à l'emploi
- → Une problématique forte sur la réorganisation de la délivrances des titres

Les pistes

- →Etudier l'itinérance de services
- →Adapter les horaires d'ouverture des services
- →Renforcer et coordonner la communication sur l'offre de services
- →Réinterroger le rôle des mairies

EPCI

Les constats

OPERATEURS

- →Des publics éloignés des services, ignorant les formes d'accompagnement en proximité, et/ou ne s'y rendant pas (auto-exclusion)
- → Une communication en silo

Les pistes

→ Mettre en place une communication coordonnée et renforcée sur l'offre de services et d'accompagnement

- → Un maintien du maillage en pôles de services pour garantir une offre de proximité, au plus près des populations fragiles, isolées
- →Un accompagnement « humain », adapté et coordonné à structurer pour les publics fragiles, avec un maintien du lien social (présence physique) et un accompagnement personnalisé
- → Une logique partenariale et de mutualisation à privilégier pour pérenniser le maillage des points d'accueil, faciliter les « parcours » de l'usager et la transversalité de l'accompagnement
- → Une meilleure lisibilité et une communication partenariale concernant les points d'accueil et les formes d'accompagnement proposées
- →L'observation territoriale, pour connaître les espaces fragiles, sur lesquels prioriser les actions

ENJEUX

PRIORITE

- → La lisibilité de l'offre de services
- → La coordination de la communication sur l'offre

Zoom sur les MSAP

Les constats

- →Un label jugé pertinent par les collectivités et les opérateurs, en termes de réponse aux besoins de proximité et de lien social
- →Des interrogations sur l'avenir du financement

Les pistes

→ Renforcer l'accompagnement

EPCI

Les constats

OPERATEURS

- → Une solution jugée pertinente pour maintenir un maillage de proximité et faciliter l'accessibilité aux services
- →Des interrogations sur la qualité actuelle et l'hétérogénéité de l'offre proposée

Les pistes

- → Promouvoir des stratégies collaboratives (projet de la MSAP, animation du lieu...)
- →Développer la dimension partenariale (interopérateurs, MSAP)
- →Développer les logiques de parcours de l'usager et l'accompagnement transversal

- →La qualité de l'accueil et de l'accompagnement
- →L'engagement et l'implication des acteurs dans le projet de la MSAP (pour un lieu vivant)
- → La structuration des liens entre opérateurs présents dans les MSAP, entre opérateurs et MSAP, et entre MSAP
- →La lisibilité, la cohérence et la coordination de l'offre portée par les acteurs présents sur les territoires (réseau de lecture publique, CCAS/CIAS, EPN, centres sociaux...) avec les MSAP
- →Le développement d'une **démarche d'évaluation** partagée
- →L'inscription dans la nouvelle charte MSAP en élaboration
- →La pérennisation du financement et du maillage

ENJEUX

PRIORITE

- →La consolidation du maillage
- →La qualité et la transversalité de l'accompagnement
- →La dynamique partenariale et la recherche de cohérence et de complémentarité

Services au public du quotidien

Les constats

- →Un tissu commercial concentré dans les centres-bourgs/villes, souvent jugé fragile
- →Une accessibilité aisée aux services pour les habitants résidant dans ces pôles, ou y travaillant, mais difficile pour les publics non mobiles
- →Des stratégies transversales de revitalisation des pôles engagées

Les pistes

- →Etudier l'itinérance de services
- → Adapter les horaires d'ouverture des services
- →Développer de nouvelles solutions de mobilité
- →Renforcer l'offre d'habitat au cœur des bourgs

EPCI

OPERATEUR La Poste

Les constats

→Un respect des règles régissant l'accessibilité aux points de contact postaux

Les pistes

→Organiser le maillage et l'évolution du statut des points de contact, pour prendre en compte les besoins des entreprises mais aussi les modes de vie des habitants (proximité, horaires d'ouverture...)

- →Le maintien du maillage de proximité des commerces et services du quotidien, appuyé sur les centres-villes/bourgs
- →Le soutien en faveur de la création / transmission d'activités
- →Le développement de **solutions alternatives** pour pérenniser une offre de services adaptée aux zones rurales (itinérance des services, mutualisations...)
- →L'intégration des **nouveaux modes de consommation** (e-commerces, circuits courts...) dans l'organisation de l'offre commerciale
- →L'accessibilité physique aux services marchands du quotidien pour les publics non ou peu mobiles, par une offre de transport adaptée

ENJEUX

PRIORITE

→Le maintien de l'offre de services du quotidien en proximité

Education, enfance, jeunesse

Les constats

→Une offre considérée prioritaire pour la qualité de vie et l'attractivité des territoires (accueil de nouvelles familles) →Un maillage actuel et une accessibilité considérés globalement satisfaisants

Les pistes

- →Maintenir le maillage en l'adaptant
- →Mieux prendre en compte le public adolescents

EPCI

- →La structuration d'un maillage scolaire pérenne et de conditions d'accueil et d'enseignement adaptées et de qualité
- →La structuration d'un maillage complet d'équipements d'accueil en faveur de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse sur tous les territoires, adapté et différencié au regard de l'offre existante et des besoins (évolutions démographiques, flux domicile/travail, horaires atypiques...)

ENJEUX

PRIORITE

- →Le maillage scolaire
- →Le maillage des équipements d'accueil enfance-jeunesse

Culture et sport

Les constats

- →Une offre considérée prioritaire pour la qualité de vie et l'attractivité des territoires (accueil de nouvelles familles)
- →Un maillage actuel et une accessibilité considérés globalement satisfaisants

Les pistes

- →Soutenir la dynamique associative
- → Favoriser la qualité des équipements

→Le maintien d'une offre de loisirs appuyée sur un maillage en équipements de proximité de qualité

→La résorption des inégalités territoriales en matière d'accès à la diffusion culturelle et aux pratiques artistiques

→La structuration d'une **offre de transport** garante de l'accès pour tous aux loisirs sportifs et culturels (pour les jeunes notamment)

→ Le renouvellement du **bénévolat associatif**

EPCI

ENJEUX

PRIORITE

→ Une offre de loisirs diversifiée, de qualité, en proximité

3.2 STRUCTURATION DU PROGRAMME D'ACTIONS

1er axe stratégique

AXE STRAȚEGIQUE

OBJECTIFS

FICHES-ACTIONS

AXE 1

Améliorer les conditions d'accès aux services et aux droits

Renforcer et coordonner
l'information et la communication

1. Soutenir des modes et outils de communication multi-partenariaux auprès de publics ciblés

Structurer et consolider le réseau d'accompagnement des publics

- 2.Affirmer le rôle des MSAP/Maisons France Services comme facilitateurs de l'accessibilité aux services
- 3. Parfaire le maillage de proximité en organisant la complémentarité entre MSAP / Maisons France Services et autres structures d'accueil / d'accompagnement des publics

Améliorer la mobilité physique

- 4. Promouvoir des solutions de mobilité innovantes, solidaires, interconnectées
- 5. Poursuivre le développement des infrastructures routières structurantes
- 6.Développer l'offre de transport ferroviaire

Lutter contre la fracture numérique et les inégalités d'accès à la téléphonie mobile

- 7.Déployer la fibre
- 8. Améliorer la couverture de téléphonie mobile
- 9. Consolider et développer les actions de médiation numérique

3.2 STRUCTURATION DU PROGRAMME D'ACTIONS

2nd axe stratégique

sportifs

		2 axe sindle gique	
	AXE STRATEGIQUE	OBJECTIFS	FICHES-ACTIONS
		Garantir une offre de services diversifiée accessible en proximité	10.Conforter le maillage du territoire en pôles de services
	AXE 2		
		Maintenir l'accès à la santé de proximité	11.Poursuivre les démarches de consolidation de l'offre médicale
	Conforter		
	les services	Aménager le maillage scolaire	12.Consolider le maillage scolaire en l'adaptant
	essentiels		
	à la vie des ornais	Conforter la dynamique commerciale	13.Maintenir l'offre de services marchands
		Renforcer le maillage et l'accessibilité des équipements jeunesse et de loisirs culturels et	14.Compléter le maillage des équipements d'accueil enfance/jeunesse
			15 Garantir l'accès des publics à la diffusion culturelle et aux pratiques de loisirs

15. Garantir l'accès des publics à la diffusion culturelle et aux pratiques de loisirs

Soutenir des modes et outils de communication multi-partenariaux auprès de publics ciblés

Constats:

- → Une communication encore largement en silo, mais des actions de mutualisations entre opérateurs/collectivités qui émergent :
 - Organisation d'un évènement multi-partenarial à Alençon le 22 mars (Orne Connect)
 - Une stratégie de mutualisation de locaux enclenchée au gré des opportunités
 - Un dialogue plus étroit engagé entre les opérateurs dans le cadre des instances de suivi des MSAP
- → Un besoin de prise en charge globale des publics avec des problématiques qui se conjuguent notamment lors d'évènements particuliers de la vie (passage à la retraite, entrée dans la vie étudiante...)
- → Une part de la population ornaise présentant des signes de fragilité, parfois assortie d'une défiance envers les organismes publics et/ou institutions
- → Un manque de lisibilité, de visibilité et de connaissance partagée de l'offre de service :
 - Des MSAP encore insuffisamment connues du grand public comme des acteurs locaux
 - Un manque de vision globale de l'offre de services pour l'usager, comme pour les opérateurs, parfois même pour les agents MSAP
 - Des nouveaux modes d'accès (web...) pas toujours connus des usagers
 - Une variété d'initiatives publiques, privées ou associatives qui manque de cohérence et de lisibilité pour les usagers qui ne savent pas quel interlocuteur contacter
 - Des documents d'information parfois trop techniques, trop jargonneux

Objectif 1 : Proposer une information adaptée à chaque public cible

- Définir une typologie de publics (séniors, jeunes ménages actifs, jeunes salariés, publics en insertion, actifs préparant leur retraite...) et proposer une stratégie d'intervention pour chaque type de public identifié: à partir des types de publics préalablement définis, proposer des modes de communication (si possible inter-opérateurs) adaptés à chacun d'eux et un « profil utilisateur ».
- → <u>Définir collectivement des recommandations pour une information accessible</u>: portant sur la conception des documents imprimés (présentation, choix et organisation de l'information), la conception de sites web/supports numériques (conception et rédaction d'une page web, navigation, images, contenus multimédias, fichiers numériques, formulaires et questionnaires...)
- → <u>Créer un comité commun de relecture des documents d'information</u>: pour s'assurer que le langage utilisé soit suffisamment compréhensible, le fonctionnement des outils suffisamment intuitif, et les explications nécessaires présentes (FAQ, définition des sigles...).

Objectif 2 : Définir une stratégie et des outils de communication communs

- → Elaborer des campagnes de communication multi-partenariale
- Mettre en place une plateforme d'information départementale visant à simplifier les recherches: à travers un portail web d'information multi-opérateur intégrant un module de cartographie interactive, et présentant l'ensemble des acteurs proposant une forme d'accompagnement des publics (MSAP, Espaces Publics Numériques...)

- → <u>Harmoniser les documents d'information et de communication :</u> réalisation de supports de communication mutualisés, travail sur des visuels communs
- → Organiser des évènements d'information et d'accompagnement multi-partenariaux : le concept d'Orne Connect organisé à Alençon le 22 mars 2019 peut préfigurer des rendez-vous plus réguliers et déclinés localement dans les principales villes du Département (Flers, Argentan, L'Aigle, Mortagne-au-Perche)

Objectif 3 : Appuyer la communication commune sur-la mobilisation d'acteurs-relais, en proximité

S'appuyer sur des acteurs-relais (secrétariats de mairies, associations en contact avec des publics fragiles, offices de tourisme...), dans les territoires, pour informer sur le réseau de proximité et ses acteurs, leurs champs d'actions respectifs, afin qu'ils puissent mieux informer et orienter leurs usagers : création d'outils adaptés, de newsletters, organisation de réunions ou de communications ponctuelles ciblées, thématiques...

Pilotage envisagé de la fiche-action :

Etat / Conseil départemental

Lien avec les fiches-actions :

→ Ensemble des fiches

Financements mobilisables:

- → Budget communication des opérateurs
- → Fonds inter-opérateur

Partenaires à mobiliser :

- → Etat/CGET
- → Opérateurs
- → Conseil départemental
- → Collectivités territoriales

Calendrier:

2020-2025

Schémas et documents stratégiques de référence :

Effets attendus:

- Une amélioration de la connaissance des usagers des services dont ils peuvent disposer et des démarches à effectuer, et des interlocuteurs
- → Une plus grande efficacité dans l'accès aux services pour les usagers
- → Une diminution du non recours au droit et une meilleure mobilisation des dispositifs existants (Prime d'activité, PFIDASS)
- → Des parcours de l'usager simplifiés

- → Nombre d'outils d'information et de communication mutualisés
- → Nombre d'évènements multi-partenariaux organisés
- Nombre de personnes sensibilisées

Stratégie

Actions préconisées

Constats:

- Des facteurs de risque d'isolement social et de précarisation financière, à l'origine d'une forte demande de proximité et d'accessibilité pour une population en perte de mobilité (physique/motorisée), et de besoins croissants d'accompagnement social de publics isolés et/ou fragilisés socialement et/ou financièrement
- Un maillage équilibré du territoire en MSAP, avec un poids important des MSAP postales, lié à la mobilisation précoce de La Poste
- Un label juaé pertinent par les collectivités et les opérateurs, en termes de réponse aux besoins de proximité et de lien social, mais une hétérogénéité de l'offre de services et d'accompagnement des publics (entre MSAP postales et « collectivités », mais aussi entre MSAP « collectivités »)
- Des relations entre MSAP et opérateurs non formalisées (information/formation/outils de partage...)
- Un isolement ressenti par les animateurs MSAP
- Une absence de référentiels d'évaluation communs
- Une transformation annoncée du réseau des MSAP vers une nouvelle labellisation « Maisons France Services », avec un cahier des charges étendu

Objectif 1 : Accompagner les MSAP vers la nouvelle labellisation Maisons France Services pour garantir la qualité de l'accueil et de l'accompagnement offert :

- Garantir des locaux adaptés: locaux permettant à la fois un accueil arand public et des espaces de confidentialité
- Développer différentes formes de présence et d'accompagnement, s'adaptant aux pratiques et aux besoins des usagers : développement de permanences, de visio-guichets, de bornes numériques... parallèlement et de façon complémentaire à un accompagnement individualisé
- Renforcer les compétences des agents: organisation, dans le cadre du réseau MSAP / Maisons France Services (cf objectif 3), et sur le modèle de l'expérimentation « Services publics + du Perche », d'une démarche collective de professionnalisation des agents :
 - s'appuyant sur la définition d'un parcours de formation continue des agents en place, et d'une formation initiale des nouveaux agents,
 - recherchant la mutualisation et la transversalité entre opérateurs,
 - portant à la fois sur les caractéristiques et évolutions logicielles et procédurales des opérateurs/acteurs partenaires, sur la qualité d'écoute, d'accueil et d'orientation, et sur l'accompagnement numérique,
 - proposant des formations thématiques (dédiées à une problématique) et/ou à distance, l'organisation de modalités d'échanges de pratiques associant opérateurs / acteurs partenaires et agents MSAP / Maisons France Services ...

Objectif 2 : Enrichir le panel de services locaux présents, en l'adaptant aux réalités du territoire d'implantation de la MSAP :

- Susciter le développement d'une stratégie partagée entre porteur de la MSAP / Maisons France Services, opérateurs et autres acteurs partenaires : construire un projet de structure selon une logique partenariale et de mutualisation et chercher l'intégration de services complémentaires, en fonction des besoins locaux (liés aux caractéristiques sociodémographiques de la population, aux évaluations menées par les opérateurs, à une problématique particulière...), des acteurs locaux (autres services publics, services marchands, par exemple la SNCF, associations...), et de l'actualité (dématérialisation de nouveaux services, création de droits nouveaux, déclaration dématérialisée d'impôts, fermeture d'entreprise...)
- Promouvoir l'ouverture des MSAP / Maisons France Services sur la vie locale et citoyenne : inciter les MSAP à accueillir des animations / ateliers / interventions d'acteurs extérieurs, d'associations locales... apportant une information, un service à la population, tout en contribuant à faire connaître la MSAP / Maisons France Services

Expérimenter la mise en place d'un service mutualisé d'itinérance de services administratifs, appuyé sur le réseau inter-opérateurs : organiser l'itinérance d'un ensemble de services administratifs auprès des usagers, avec accompagnement de démarches en ligne, sur l'ensemble du territoire départemental, au plus près des populations isolées géographiquement, socialement. Cette itinérance pourrait être organisée au profit des communes isolées, les plus éloignées des équipements mutualisés d'accompagnement et ne bénéficiant d'aucune offre de transport, mais aussi de certains ménages, en s'appuyant sur les organismes prescripteurs. Evaluer le projet « bus numérique ornais » pour approfondir son action, l'adapter, la renforcer.

Objectif 3 : Renforcer la logique de réseau et son animation départementale pour optimiser le fonctionnement et la qualité de l'accompagnement

- → Structurer un réseau inter-opérateurs : définition d'une stratégie partagée (modalités de présence dans les MSAP, outils méthodologiques...)
- → Initier un réseau technique d'agents MSAP / Maisons France Services: partage de bonnes pratiques, retour d'expériences, veille, agents référents sur des thématiques spécifiques...
- Structurer les liens entre opérateurs/acteurs partenaires et MSAP / Maisons France Services: définition d'outils mutualisés de suivi/reporting, méthodologiques..., définition d'actions collectives d'animation (problématique/actualité spécifique, ciblées sur des publics...), mise en place d'outils mutualisés (logiciels, veille...), définition de référents dédiés...
- → <u>Evaluer collectivement et adapter l'offre de service comme la nature de l'accompagnement proposé</u>: définition d'outils de suivi et de référentiels d'évaluation communs à l'ensemble des MSAP / Maisons France Services du territoire, production de rapports d'activités annuels établis sur la base d'indicateurs partagés

Partenaires à mobiliser :

Opérateurs

Conseil départemental

Caisse des dépôts et consignations

Porteurs des MSAP / Maisons France Services : collectivités, La Poste

Acteurs locaux susceptibles d'intégrer les MSAP / Maisons France Services

Pilotage envisagé de la fiche-action :

Etat

Lien avec les fiches-actions:

- → 1. Communication multi-partenariale
- → 3. Maillage de proximité
- → 9. Médiation numérique

Financements mobilisables:

- > Etat
- → Fonds européens
- → La Poste (fonds postal de péréquation territoriale)

Calendrier :

2020-2025

 \rightarrow

 \rightarrow

Schémas et documents stratégiques de référence :

→ Nouvelle charte « Maisons France Services »

Effets attendus:

- Une qualité d'accompagnement et une adaptation aux besoins locaux garantie par la formation des agents et l'enrichissement de l'offre de services
- → La création d'une communauté de professionnels de l'accueil et de l'accompagnement des publics appuyée sur le réseau des MSAP, favorable au développement de nouveaux projets en faveur de l'accessibilité des services aux publics
- → Une lisibilité pour le public renforcée grâce à l'homogénéisation de l'offre de services, une communication et une signalétique accrues

- → Nombre d'usagers accueillis dans chaque MSAP/ Maisons France Services (tout motif)
- → Nombre de services locaux représentés (en plus des opérateurs nationaux) dans chaque MSAP/ Maisons France Services
- → Nombre moyen d'ETP dédiés à l'accueil et l'accompagnement dans chaque MSAP/ Maisons France Services

Parfaire le maillage de proximité en organisant la complémentarité entre MSAP / Maisons France Services et autres structures d'accueil / d'accompagnement des publics

Constats:

- → Des facteurs de risque d'isolement social et de précarisation financière, à l'origine d'une forte demande de proximité et d'accessibilité pour une population en perte de mobilité (physique/motorisée), et de besoins croissants d'accompagnement social de publics isolés et/ou fragilisés socialement et/ou financièrement
- → Une coexistence de MSAP, aux fonctionnements et services hétérogènes, et de structures et d'équipements accueillant du public et proposant des formes d'accompagnement parallèles (centres sociaux, EPN, médiathèques, CCAS/CIAS, services sociaux départementaux, BIJ/PIJ, points numériques en préfecture et sous-préfectures, Bus numérique ornais,...)
- → Une multiplicité d'acteurs s'accompagnant d'une absence de coordination entre structures, avec une illisibilité et un sentiment de complexité générés pour le public, et une efficacité des interventions amoindrie en termes de prise en charge globale de la personne

Objectif 1 : Recenser et qualifier l'offre d'accueil et d'accompagnement des publics en faveur de l'accès aux services sur l'ensemble du territoire

- Réaliser un état des lieux de l'ensemble des acteurs/structures proposant une forme d'accueil, d'orientation, d'accompagnement des publics:

 établissement d'un recensement fin, par public, par secteur géographique et thématique, et qualification de l'offre proposée par chacun, avec prise en compte de l'offre proposée dans les pôles périphériques du département (nature de l'accompagnement, actions et dispositifs mis en place, capacités humaines et matérielles pour assumer l'accompagnement, accessibilité et adaptation des locaux, formation des agents, problématiques rencontrées...)
- Repérer les éventuels territoires de vie (à l'échelle des EPCI) sous-dotés, en juxtaposant les cartes des MSAP / Maisons France Services et des structures recensées

Objectif 2 : Structurer un réseau de proximité fondé sur la complémentarité et l'interaction en coordonnant localement les différentes formes d'accueil et d'accompagnement des publics

- Susciter l'émergence de nouvelles formes d'accueil dans les éventuels secteurs sous-dotés préalablement détectés, pour informer sur l'offre locale de services, accompagner les publics dans leurs démarches, notamment administratives/numériques, ou au moins les orienter : création de MSAP / Maisons France Services, organisation de services itinérants ou de permanences, greffe sur une structure/un équipement existant bien identifié par le public (développement du rôle d'accueil et d'information de secrétariats de mairie, de médiathèques...)
- Favoriser l'interconnaissance des acteurs/structures, pour permettre une orientation efficace des publics, par chacun des acteurs, vers la structure d'accompagnement/l'interlocuteur de proximité à même de répondre aux problématiques rencontrées (en fonction de la situation de la personne, de son lieu de résidence, de son autonomie en termes de mobilité physique et numérique...): guides de présentation des acteurs, définition et diffusion d'outils de suivi communs, organisation de rencontres et de visites de locaux des différents acteurs, établissement de partenariats sur des questions/publics spécifiques...

- Développer la mise en réseau locale des différents points d'accueil de proximité, avec une coordination opérée par les MSAP / Maisons France Services du secteur : préciser le champ d'intervention de chacun en recherchant les complémentarités, les éventuelles mutualisations possibles, l'articulation des formes d'accompagnement (réponse ponctuelle à un besoin en termes d'e-administration / autonomisation sur les démarches en lignes sur du temps long...), en fonction des compétences thématiques ou par public, des capacités humaines et organisationnelles respectives...
- → Former les intervenants : actions de formation des agents ou bénévoles des structures participant au réseau, création d'outils méthodologiques/techniques communs...

Pilotage envisagé de la fiche-action :

Etat

Lien avec les fiches-actions:

- 2. MSAP / Maisons France Services
- → 9. Médiation numérique

Financements mobilisables:

- → Etat
- → Collectivités

Partenaires à mobiliser :

- → Collectivités
- → MSAP / Maisons France Services (et ensemble des opérateurs/structures représentés en leur sein)
- → Structures et acteurs locaux proposant une forme d'accompagnement des publics

Calendrier:

2020-2025

Schémas et documents stratégiques de référence :

Effets attendus:

- Un maillage fin, en proximité, d'accompagnement des publics sur l'ensemble du territoire
- → La constitution et la structuration d'un réseau d'acteurs porteurs d'une offre locale d'accompagnement globale et coordonnée
- → Le recul de l'isolement et du non-recours aux droits
- → La stimulation du lien social

- → Nombre d'acteurs recensés
- → Nombre d'acteurs investis dans la structuration de réseaux de proximité
- → Nombre d'actions collectives mises en œuvre

Actions préconisées

Constats:

- → Une accessibilité physique à une très large gamme de services, concentrée dans les pôles, conditionnée aux capacités de déplacement et de motorisation, à l'origine d'une très forte motorisation et d'une hypermobilité des ménages
- Des déficits d'accessibilité générés pour les publics non motorisés, dépendants d'une offre de transports collectifs (réseaux urbains et interurbain) ne répondant pas à l'ensemble des besoins, notamment pour des déplacements situés hors des itinéraires de flux ou dans les zones rurales, du fait de son inadaptation aux faibles densités et à la dispersion de l'habitat: personnes âgées, personnes en insertion (ne pouvant acquérir ou entretenir un véhicule), jeunes sans permis (ou sans véhicule)... avec des conséquences préjudiciables sur les capacités d'insertion sociale et professionnelle (cumul de freins matériels et psychologiques à la mobilité)
- → Des offres alternatives locales, existantes ou en émergence (transport à la demande/TAD, covoiturage, autopartage/autofree), mais une couverture territoriale et des modalités de fonctionnement hétérogènes
- → Des interconnexions et des continuités de parcours difficiles, et un manque d'information et de lisibilité sur l'offre globale de transport

Objectif 1 : Faire connaître les solutions de transport et les aides à la mobilité

- Recenser l'offre de mobilité aux échelles intercommunales et départementale, y compris territoires limitrophes: offre de transport (transports collectifs, à la demande, mobilité douce, solidaire, covoiturage, autopartage...), dispositifs d'accompagnement et de soutien en faveur de la mobilité (prêts de véhicules, auto-écoles et garages associatifs, aides au financement du permis, centres agréés pour le passage du code...), outils de communication et applications utilisées par le public
- → <u>Centraliser, actualiser et diffuser l'information</u>: privilégier des modes de communication multicanaux (MSAP / Maisons France Services, centres sociaux, CCAS, collectivités, équipements recevant du public...), faciliter les continuités de parcours en intégrant les offres existantes dans les outils de communication et de simulation de parcours (l'Orne dans ma poche, commentjyvais.fr)

Objectif 2 : Développer des solutions alternatives de mobilité (en particulier sur les secteurs dans lesquels l'offre de transport collectif ne peut être déployée, en milieu peu dense), dans une logique d'accessibilité facilitée aux pôles de proximité et d'articulation entre les différents réseaux existants

- → Etudier le développement des offres de TAD et d'autopartage, en lien avec les autorités organisatrices : étudier la pertinence et les conditions de déploiement de nouveaux services dans les EPCI non couverts, en s'interrogeant sur leur ciblage éventuel en fonction de besoins spécifiques non satisfaits (recherche d'emploi, accès à la formation, accès aux soins...)
- Faciliter et accompagner le covoiturage: recenser et analyser la fréquentation des aires aménagées, identifier les aires sauvages, définir les besoins d'extension et d'aménagement en s'appuyant sur l'analyse des flux et des pratiques de mobilités et sur la recherche d'interconnexions avec les autres modes de transport (TAD, transport urbain et interurbain, autopartage...), définir une charte d'aménagement (signalétique, éclairage, sécurisation, services annexes...), soutenir les collectivités dans les travaux d'aménagement, communiquer sur les aires (localisation, services, interconnexions...)
- → <u>Développer les mobilités cyclables du quotidien : favoriser la création de schémas directeurs cyclables, l'animation/formation</u>
- → Inciter à l'expérimentation et à l'innovation et favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les territoires

Evaluation

Systématiser l'intégration des problématiques de mobilité et d'accessibilité physique dans la définition des nouveaux projets d'équipements et de services: mettre notamment en cohérence les capacités de déplacements de la population non mobile via les offres de TAD ou de mobilité solidaire avec les modalités de fonctionnement des nouveaux services (localisation, plages horaires d'ouverture, possibilités de prise de rdv et de consultations par les généralistes et spécialistes dans les maisons de santé/PSLA...)

Objectif 3 : Soutenir et développer les mobilités solidaires :

- → <u>Valoriser et soutenir les associations intervenant dans le champ de la mobilité solidaire</u> (covoiturage avec conducteurs bénévoles, prêt de véhicules...) pour accompagner les personnes non motorisées dans l'accès aux services
- → Etudier la faisabilité de l'extension des offres de mobilité solidaire à de nouveaux territoires, non couverts ou partiellement couverts par une offre collective
- > <u>Promouvoir les dispositifs permettant d'accompagner les personnes en insertion vers une mobilité autonome</u> (auto-école associative, ateliers vélo/2 roues solidaires, aides financières au passage du permis de conduire dans le cadre d'un projet d'insertion...)

Pilotage envisagé de la ficheaction :

Conseil départemental

Partenaires à mobiliser :

- → Conseil régional
- → EPCI
- Tout acteur public et privé intervenant dans l'offre de transport, l'animation de dispositifs liés au renforcement de la mobilité des publics fragiles, en insertion... (collectivités, associations, acteurs de l'insertion...)
- → Tout acteur public ou privé engagé dans la définition d'un nouvel équipement, d'une nouvelle offre de services

Financements mobilisables:

- → Etat (appels à projets, Contrat de Ruralité)
- → Conseil régional
- → Conseil départemental (FAL)
- → Fonds européens (programmes LEADER)

Calendrier:

2020-2025

Schémas et documents stratégiques de référence :

SRADDET: objectifs 42 (améliorer l'offre de mobilité), 43 (créer les conditions d'une intermodalité efficace), 44 (favoriser de nouvelles pratiques dans les zones peu denses)

Effets attendus:

- → Une lisibilité accrue de l'offre globale de mobilité pour faciliter son utilisation
- → Une coordination des différents réseaux et moyens de transports, pour favoriser l'intermodalité et les continuités de parcours
- → Un développement des offres alternatives aux déplacements individuels motorisés
- → Une adéquation renforcée de l'offre aux besoins des habitants, avec un accès facilité aux pôles de services et d'emplois pour les publics non motorisés, fragiles

- → Evolution du nombre de véhicules en autopartage
- → Nombre de services de mobilité solidaire étendus ou créés
- → Nombre de services de TAD maintenus ou créés

Actions préconisées

Fiche-action n°5

Poursuivre le développement des infrastructures routières structurantes

Constats:

- Un maillage du territoire en pôles de différents niveaux (proximité, intermédiaires, supérieurs), concentrant l'offre de services au public \rightarrow
- Une accessibilité physique à l'offre de services concentrée dans les pôles conditionnée aux capacités de motorisation des ménages, sur un territoire où les services de transports collectifs (hors réseaux urbains) ne proposent qu'une réponse partielle aux besoins de déplacements et s'avère inadaptée à des déplacements réguliers vers des services de proximité notamment, en particulier sur des demi-journées. Si les transports collectifs peuvent servir ponctuellement pour rejoindre un service de la gamme intermédiaire ou supérieure (physiquement plus distants), ils s'avèrent généralement moins performants que la voiture personnelle, qui reste donc privilégiée (temps de parcours, flexibilité des horaires)
- Des taux de motorisation très importants reflétant l'hypermobilité des ménages, nécessaire pour accéder à l'ensemble de l'offre de services
- Un enclavement routier ressenti dans les espaces périphériques du département, induisant des trajets plus longs pour l'accès aux services (notamment intermédiaires et supérieurs) et confortant le sentiment d'éloianement

Objectif 1 : Finaliser l'aménagement de la RD 924 Flers – Argentan, axe structurant reliant deux des cinq pôles de services supérieurs du département, favorisant leur accessibilité pour les habitants des territoires traversés

Aménager en 2 x 2 voies la section Briouze – Sevrai

Objectif 2 : Poursuivre l'aménagement de la RN 12, axe majeur de développement, assurant la desserte de pôles de services supérieurs (Alençon, Mortagne au Perche), mais aussi intermédiaires et de proximité

Aménager en 2 x 2 voies l'ensemble de l'axe en direction de Paris, dans la continuité des opérations menées entre Alençon et Mortagne au Perche

Objectif 3 : Aménager les contournements de pôles, pour favoriser une circulation apaisée et une accessibilité physique en mobilité douce à leur offre de services

Réaliser les contournements de Domfront et Bellême

Pilotage envisagé de la fiche-action :

- Conseil Départemental (objectifs 1 et 3)
- Etat (objectif 2)

Partenaires à mobiliser :

- Conseil régional
- Acteurs économiques

Financements mobilisables:

- CPER (RN12)
- Conseil réaional
- Conseil départemental

Calendrier:

2020-2025

Schémas et documents stratégiques de référence :

- SRADDET: objectif 22 (renforcer le réseau routier normand et sa connexion au réseau national et international)
- CPER 2015-2020 Basse-Normandie

Effets attendus :

- → Une desserte renforcée de 4 des 5 pôles de services supérieurs du département, avec une performance accrue (sécurité, temps de parcours optimisé), dans le cadre des déplacements motorisés individuels comme collectifs (vitesse commerciale et régularité des lignes du réseau interurbain)
- → Une desserte locale facilitée de pôles de services de proximité

- → Nombre de km aménagés en 2 x 2 voies sur la RD924
- → Nombre de km aménagés en 2 x 2 voies sur la RN12
- Nombre de km de contournements de pôles réalisés

Développer l'offre de transport ferroviaire

Constats:

Trois axes ferroviaires irriguant le département, avec un maillage de gares et de haltes ferroviaires: l'axe Paris – Granville (est/ouest), l'axe Caen – Alençon - Le Mans - Tours (nord/sud), et l'axe Paris - Chartres - Le Mans (sud-est du Perche)

Objectif 1 : Faciliter l'accès de la population aux réseaux de transports

- Articuler l'offre ferroviaire et routière
- Développer les services aux usagers et assurer l'intermodalité avec l'ensemble des modes (offre collective, réseau urbain et interurbain, auto-partage, covoiturage, bornes électriques y compris Vélos à Assistance Electrique...)

Objectif 2 : Renforcer la performance de la mobilité notamment multimodale

- Moderniser et mettre en accessibilité les gares et haltes ferroviaires, en cohérence avec le Schéma Directeur d'Accessibilité Agenda d'Accessibilité Programmée Normand
- Améliorer la régularité et la sécurité du réseau

Pilotage envisagé de la fiche-action :

Conseil régional

Partenaires à mobiliser :

- \rightarrow Etat
- \rightarrow SNCF Réseau / SNCF Gares et Connexions
- Collectivités AOM

Financements mobilisables:

- **CPER**
- Conseil départemental

Calendrier:

2020-2025

Schémas et documents stratégiques de référence :

- SRADDET: objectifs 29 (faire évoluer les infrastructures pour conforter le maillage normand / sous-objectif: améliorer le réseau des infrastructures ferroviaires existantes) et 42 (améliorer l'offre de mobilité)
- CPER 2015-2020 Basse-Normandie
- Schéma Directeur d'Accessibilité Agenda d'Accessibilité Programmée Normand

Effets attendus :

- → La mise en place d'un plan de transport unifié, mode routier et ferroviaire
- Une accessibilité facilitée à la mobilité ferroviaire et multimodale

Indicateurs de réalisation :

→ Avancement du nombre de sites mis en accessibilité en référence au Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée Normand

Stratégie

Actions préconisées

en œuvre mise Modalités de

Conseil régional \rightarrow

 \rightarrow Etat

Europe

Constats:

- Une dématérialisation croissante des services dans un souci d'efficacité, de réactivité, et de réduction des coûts, s'accompagnant du développement de nouveaux usages (télémédecine, transports...) et d'une demande croissante d'informations en temps réel (suivi de démarches, demandes, dossiers...)
- Mais des disparités de couverture, avec une qualité de service hétérogène et des débits trop faibles sur certains secteurs, limitant la concrétisation des opportunités du numérique en faveur de l'accès aux services, et entravant l'éaalité d'accès aux services
- Des attentes très fortes quant à la montée en débit et au raccordement à la fibre, jugés indispensables à l'attractivité résidentielle et économique du territoire
- Une convention signée le 12 octobre 2018 entre le Département, ses partenaires publics (Région, Etat, Europe) et l'opérateur Orange, formalisant un accord garantissant le déploiement de la fibre à l'habitant sur la totalité du département de l'Orne d'ici fin 2023, et permettant la concrétisation du Plan Numérique Ornais

Objectif 1 : Mettre à disposition des communes un outil de mise en œuvre de l'adressage

Doter chaque logement, bâtiment, entreprise... d'une adresse normée nécessaire au déploiement de la fibre (mais aussi aux nombreux organismes remplissant des missions de service comme l'acheminement des courriers et des colis, les interventions à domicile, de secours...)

Objectif 2 : Mettre en œuvre et finaliser la phase 2 du Plan Numérique Ornais

Déployer 112 000 prises entre 2020 et 2023 : 60 000 prises financées par Orange sur ses fonds propres ; 52 000 par Orne Métropole THD, filiale d'Orange agissant pour le Département, avec l'aide financière de la Région, l'Etat et l'Europe

Pilotage envisagé de la fiche-action :

Conseil départemental

Financements mobilisables: Conseil départemental

Partenaires à mobiliser :

- Ftat
- \rightarrow
- Communes

Schémas et documents stratégiques de référence :

- Plan Numérique Ornais
- Convention signée le 12 octobre 2018 pour l'aménagement numérique de l'Orne

Calendrier:

2020-2023

- \rightarrow
- Conseil Régional
- \rightarrow Oranae
- \rightarrow
- **EPCI** \rightarrow

Effets attendus :

- → Une couverture totale du département en THD
- → Un déploiement de nouveaux services et le développement de nouveaux usages numériques, participant d'un meilleur accès de la population aux services

Indicateurs de réalisation :

→ Nombre de prises en zone privée (Orange) et publique (Orne Métropole THD)

Améliorer la couverture de téléphonie mobile

Constats:

- → Des disparités de couverture et une qualité de service hétérogène
- → D'ici fin 2020, un service de très haut débit mobile (4G) attendu des opérateurs sur l'ensemble de leurs réseaux mobiles, dans le cadre du New Deal Mobile (issu de l'accord entre le gouvernement, l'ARCEP et les opérateurs mobiles en janvier 2018): tous les sites existants (dont ceux fonctionnant aujourd'hui uniquement en 2G et / ou en 3G) devront être équipés en très haut débit mobile (s'agissant spécifiquement des sites du programme « zones blanches centres-bourgs », ils devront être équipés en 4G à 75% d'ici fin 2020 et 100% d'ici fin 2022)
- Des sites intégrés dans la liste des zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles au titre du dispositif de couverture ciblée intégré au New Deal Mobile (visant à améliorer de manière localisée et significative la couverture de zones dans lesquelles un besoin a été identifié): Longny-les-Villages/Marchainville pour 2018, Saint-Pierre d'Entremont et Monts-sur-Orne/Mongaroult pour 2019 (un second arrêté actuellement en consultation publique intégrant les sites de Chambois et Guerquesalles)

Objectif 1 : Assurer une couverture mobile de qualité dans les zones peu denses, mal et non couvertes

→ Garantir la mise en œuvre du New Deal Mobile sur le territoire, et de ses différents volets : généralisation de la 4G sur le réseau mobile existant, proposition d'une 4G fixe dans les zones où les débits internet fixe ne sont pas satisfaisants, dispositif de couverture ciblée, amélioration de la couverture des axes de transports, amélioration de la couverture à l'intérieur des bâtiments

Actions préconisées

Modalités de mise en œuvre

Stratégie

Pilotage envisagé de la fiche-action :

Partenaires à mobiliser :

Etat

- Conseil départemental
- → Conseil régional
- → Opérateurs

Financements mobilisables:

- → Etat
- → Opérateurs

Calendrier:

2020-2025

Schémas et documents stratégiques de référence :

→ New Deal Mobile

Effets attendus :

→ Une généralisation de l'accès mobile à très haut débit

- → Evolution du nombre de sites existants équipés en très haut débit mobile
- Nombre de sites intégrés dans le dispositif de couverture ciblée
- → Evolution du nombre de sites du programme « zones blanches centres-bourgs » équipés en 4G

Consolider et développer les actions de médiation numérique

Constats:

- → Une dématérialisation croissante des services dans un souci d'efficacité, de réactivité, et de réduction des coûts, s'accompagnant du développement de nouveaux usages (télémédecine, transports...) et d'une demande croissante d'informations en temps réel (suivi de démarches, demandes, dossiers...)
- → Une couverture numérique hétérogène et un déficit d'équipement au domicile et/ou de maîtrise des usages numériques pour certains publics, entravant l'accessibilité aux services et l'égalité d'accès aux droits
- → Un réseau de la médiation numérique ornaise porté par les Centres de Ressources et d'Animation Numérique Territoriaux/CRANT (EPN, médiathèques, centres sociaux...), auguel s'ajoutent différents points d'accueil numériques (maisons de l'Etat, MSAP...), mais un manque de lisibilité pour les usagers
- → Un plan national pour un numérique inclusif visant à accompagner les publics vers l'autonomie numérique

Objectif 1 : Recenser les acteurs/espaces de médiation numérique sur l'ensemble du territoire

- Réaliser un état des lieux de l'ensemble des acteurs/structures de médiation numérique (à mutualiser avec l'état des lieux prévu en fiche-action n°3): identification des lieux proposant des points d'accès collectifs aux équipements numériques (EPN, maisons de l'Etat, MSAP, médiathèques, CCAS, centres sociaux...), qualification du service rendu (de la simple mise à disposition d'ordinateurs à l'accompagnement individualisé dans les démarches), actions collectives mises en place, capacités humaines et matérielles, accessibilité et adaptation des locaux, formation des agents, problématiques rencontrées, analyse de la fréquentation (besoins des publics, motifs de fréquentation...), éventuelles coopérations et mutualisations avec d'autres structures locales d'accompagnement des publics...
- Repérer les éventuels territoires de vie (à l'échelle des EPCI) sous-dotés, et les lieux à renforcer (renouvellement d'équipements, développement d'actions collectives...), pour structurer un maillage de proximité (en cohérence avec les fiches-actions n°2 et 3)

Objectif 2 : Renforcer la mise en réseau des acteurs de la médiation numérique

- Affirmer le réseau de la médiation numérique ornaise: favoriser l'interconnaissance des acteurs/structures pour favoriser les échanges, le partage d'expériences et d'outils pédagogiques, concevoir collectivement et diffuser au sein des équipements animés par les partenaires du réseau des cycles « e-administration » proposant un socle de connaissances nécessaires à la réalisation de démarches administratives en ligne...
- → Enrichir le réseau de nouveaux acteurs, suite à l'état des lieux réalisé préalablement

Objectif 3 : Accompagner les publics vers l'autonomie numérique

- → <u>Détecter les publics et les orienter</u>: permettre aux personnes en contact avec des publics en difficulté de les diagnostiquer et de les rediriger vers des lieux adaptés de médiation et d'accompagnement
- → Soutenir les outils et dispositifs d'inclusion numérique : étudier les conditions de déploiement du pass numérique

Evaluation

Objectif 4 : Initier un réseau de médiateurs numériques en relais des espaces physiques pour détecter et orienter les publics

- → <u>Développer la médiation numérique en structure d'accueil</u> (EHPAD, résidences services...) : intervention de médiateurs, formation des accompagnants et des professionnels de services à la personne...afin de maintenir notamment une assistance technique pour des publics éloignés du numérique
- → Expérimenter des services de médiation itinérants, à l'image du bus numérique ornais : construire les projets d'expérimentation en recherchant la complémentarité et l'articulation avec les actions et les périmètres d'intervention des partenaires du réseau de la médiation numérique, définir des fréquences et des itinéraires appuyés sur les évènementiels locaux générateurs de flux (marchés...) pour faciliter la fréquentation pérenne des usagers

Pilotage envisagé de la fiche-action :

Conseil départemental

Lien avec les fiches-actions:

- → 2. MSAP/Maisons France Services
- → 3. Maillage de proximité

Financements mobilisables:

- → Etat
- → Conseil régional
- → Conseil départemental
- → Fonds européens

Schémas et documents stratégiques de référence :

- → Plan national pour un numérique inclusif
- → Dispositif « médiation numérique normande »

Effets attendus:

- Une lisibilité accrue des lieux de médiation et de leur action auprès des publics
- → Une structuration renforcée du réseau d'acteurs de la médiation
- → Une autonomisation des publics sur les usages du numérique
- → Un recul du non recours aux droits

Partenaires à mobiliser :

- → Médiation numérique normande
- → Collectivités
- → Réseau de la médiation numérique ornaise
- → Acteurs publics et privés luttant contre la fracture numérique

Calendrier:

2020-2025

- → Nombre d'acteurs recensés
- → Nombre d'actions/de dispositifs/d'outils d'information, de communication, de formation mis en place

Conforter le maillage du territoire en pôles de services

Constats:

- Un territoire maillé en pôles de différents niveaux, offrant une accessibilité aisée aux services du quotidien pour l'ensemble de la population ornaise,
 cependant conditionnée aux capacités de motorisation et de déplacements des habitants
- → Des signes de fragilité dans certains pôles (stagnation démographique, vieillissement, vacance commerciale, retrait de certains services...) interrogeant la pérennité de ce maillage, pourtant essentiel pour l'accessibilité des publics à une offre de services diversifiée
- → Des stratégies transversales de revitalisation des centres villes/bourgs en cours, parfois appuyées sur des programmes nationaux (cœur de ville, centre-bourg...) et comprenant des actions de soutien en faveur de l'offre de services au public
- Un nouveau dispositif national à disposition des collectivités locales, l'Opération de Revitalisation de Territoire, créé par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, pour porter et mettre en œuvre un projet global de territoire visant à redynamiser les centres-villes, grâce à des interventions concertées et transversales sur l'habitat, l'urbanisme, le commerce, la mobilité, l'offre éducative, culturelle et sportive... L'ORT s'adresse à tout territoire souhaitant engager un projet de revitalisation, au-delà des seuls territoires du programme national Action Cœur de ville (Alençon, Flers, Argentan), des communes lauréates de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) centre-bourg (aucune dans l'Orne), des villes bénéficiant du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) et du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD)

Objectif 1 : Définir collectivement une carte de référence des pôles de services à la population

→ <u>Identifier collectivement une liste de pôles de services</u>: définir une armature hiérarchisée des pôles de services, en s'appuyant sur des analyses objectivées (dynamiques sociodémographiques, emplois, mobilités domicile-travail, nombre et nature des équipements et services marchands et non marchands, zones de chalandise...), et sur les documents de planification (SCoT)

Objectif 2 : Accompagner les pôles de services dans la définition et la mise en œuvre de stratégies de dynamisation, contribuant à conforter et diversifier l'offre de services

- Accompagner les collectivités de façon différenciée dans leurs stratégies de (re) dynamisation de leurs centralités, en fonction de leur positionnement au sein de la carte de référence préalablement définie : orienter les collectivités vers les dispositifs opérationnels, AMI..., adaptés à leur réalité, les accompagner techniquement dans leur déclinaison et la préparation des documents liés (dossier de candidature AMI, projet de revitalisation et convention d'ORT...)
- Structurer l'ingénierie liée à la revitalisation des centres-villes/bourgs: améliorer les partenariats entre les structures proposant une ingénierie aux collectivités, favoriser les échanges et transferts d'expériences (les problématiques étant largement partagées, malgré des contextes pouvant varier)...

Pilotage envisagé de la fiche-action : Etat

Partenaires à mobiliser :

- → CGET
- → Etat (DDT)
- → Pays/PETR
- → Communes, EPCI
- → Conseil régional
- → Conseil départemental
- → Parcs Naturels Régionaux

Lien avec les fiches-actions:

→ Fiches-actions de l'axe 2

Financements mobilisables:

- → Etat
- → Fonds européens
- → Conseil régional
- → Conseil départemental

Calendrier:

2020-2025

Schémas et documents stratégiques de référence :

- → Loi ELAN (Opération de Revitalisation de Territoire, ORT)
- Programmes Action Cœur de Ville et Revitalisation des centres-bourgs
- → SRADDET: objectif 25 (renforcer les fonctions de centralité dans les villes moyennes et bourgs structurants)
- → SCOT

Effets attendus:

- → Un développement des stratégies transversales de revitalisation des pôles du territoire
- → Une concentration et une diversification accrues de l'offre de services au public dans les centres-villes et centres-bourgs
- → Une accessibilité facilitée des publics à une offre de services élargie

- Nombre de pôles de services identifiés
- Nombre de pôles engagés dans un programme de revitalisation

Poursuivre les démarches de consolidation de l'offre médicale

Constats:

- → Une carence de médecins généralistes, accentuée par une démographie médicale inquiétante, générées par les difficultés à assurer le renouvellement des professionnels de santé vieillissants
- → Un accès aux spécialistes également difficile, avec des carences numériques majeures en ophtalmologie, gynécologie, dermatologie, pneumologie, rhumatologie...
- → Un impact notable sur l'accès aux soins, avec de nombreux cas de renoncement aux soins recensés (30,6% des assurés CPAM 61 concernés dans les 12 derniers mois / 27,8% en moyenne nationale) et une surreprésentation des assurés n'ayant pas déclaré de médecin traitant (18% / 11% en moyenne nationale)
- → Des risques de rupture dans les parcours de soins et de retard de prise en charge pour des publics peu autonomes, peu ou non mobiles, ne pouvant physiquement accéder à une offre de soins s'éloignant du fait de la fragilité de la démographie médicale, ni mobiliser de transport sanitaire (en l'absence de prescription de médecin traitant)
- → Une mobilisation des collectivités pour endiguer ce phénomène, avec le développement de PSLA et maisons de santé sur les territoires, et une politique globale de lutte contre la désertification médicale et en faveur de l'accueil de nouveaux professionnels de santé menée par le Conseil départemental

Objectif 1 : Renforcer la médecine de ville

- → <u>Déployer le Centre départemental de santé</u>: création des centres territoriaux de santé et de leurs antennes
- → <u>Pérenniser les PSLA et maisons de santé existants et y attirer de nouveaux professionnels</u>: consolidation de l'offre de santé proposée dans les PSLA/maisons de santé existants en y attirant de nouveaux professionnels, avec un panel élargi (généralistes, spécialistes, professions para-médicales)
- Compléter le maillage territorial en s'appuyant sur de nouveaux équipements de proximité et le renouvellement des modes de pratiques et des statuts : accompagnement des professionnels de santé d'un territoire dans l'élaboration de leur projet de santé, accompagnement des collectivités s'engageant dans un projet immobilier permettant la déclinaison du projet de santé, développement de la plate-forme territoriale d'appui (PTA), développement de l'exercice libéral simplifié, salarié, de postes à activité partagée
- → <u>Valoriser les opportunités d'installation sur le territoire</u>: recensement et centralisation des offres d'exercice et valorisation sur le site professionnelsdesante.orne.fr, en lien avec le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de l'Orne

Objectif 2 : Soutenir la médecine hospitalière

Accompagner la labellisation des hôpitaux de proximité: organisation de l'articulation avec la médecine de ville (exercice mixte, parcours de formations en ville et en hôpital...), développement des consultations avancées (dans les domaines de la radiologie, biologie, rééducation, gériatrie...), amélioration des locaux, acquisition de matériels...

Evaluation

Objectif 3 : Développer la télémédecine

- Promouvoir les différentes formes de pratiques médicales à distance dans le département, en sensibilisant les professionnels de santé du territoire : téléconsultation, téléexpertise, télésurveillance, téléassistance médicale, régulation médicale, afin d'établir des diagnostics, d'assurer un suivi des patients, de requérir un avis spécialisé, de prescrire, de réaliser des prestations ou des actes...
- → Organiser le déploiement de la télémédecine : identifier les spécialités en tension à prioriser, étudier le conventionnement avec des professionnels pour l'établissement de diagnostics, repérer les structures favorables à un équipement de télémédecine, identifier et acquérir les équipements nécessaires en fonction des spécialités et pathologies concernées...

Pilotage envisagé de la fiche-action :

Conseil départemental

Lien avec les fiches-actions:

→ 1. Communication multi-partenariale

Financements mobilisables:

- → Fonds Européens
- → Etat
- → Conseil régional
- Conseil départemental

Partenaires à mobiliser :

- → ARS
- → Conseils Départementaux des Ordres des professionnels de santé
- → CPAM
- → Faculté de Médecine
- → Conseil régional

Calendrier:

2020-2025

Schémas et documents stratégiques de référence :

- → Projet Régional de Santé 2018-2023
- → SRADDET: objectif 35 (agir pour la santé, contre les inégalités sociale et territoriale)
- → Stratégie Ma santé 2022

Effets attendus:

- → Une augmentation de la densité des professionnels de santé, généralistes comme spécialistes
- → Une démographie médicale plus favorable
- → Un accès aux soins facilité, avec un recul des cas de renoncement aux soins

- → Nombre de PSLA/maisons de santé/centres de santé créés
- → Nombre de nouveaux professionnels de santé (quel que soit le statut)
- → Nombre de professionnels de santé
- Nombre de stagiaires internes/externes accueillis dans le département
- Nombre d'hôpitaux de proximité labellisés

Consolider le maillage scolaire en l'adaptant

Constats:

- → Un maillage fin d'équipements scolaires
- → Une fragilité démographique impactant le nombre d'enfants en âge d'être scolarisés, se traduisant par une diminution constante de la population scolaire, interrogeant l'avenir de ce maillage
- → Une restructuration de l'offre scolaire engagée avec la création de RPI, contribuant à réduire l'isolement des enfants comme des enseignants
- → Une dimension qualitative à intégrer dans les réflexions sur l'avenir du maillage scolaire, au-delà de la seule question des effectifs, intégrant la dimension numérique, l'éducation artistique et culturelle, la liaison école-collège, les transports scolaires, l'offre locale de services dédiés aux familles...
- Une convention-cadre départementale signée le 20 décembre 2018 par l'Etat (Préfecture, Rectorat, DSDEN), le Conseil départemental et l'AMO, pour favoriser le maintien d'une offre scolaire et éducative de qualité dans l'Orne

Objectif 1 : Mettre en œuvre la convention-cadre départementale

- → <u>Elaborer un diagnostic départemental pour définir des enjeux partagés</u>: maillage scolaire, démographie, environnement scolaire, conditions et temps d'accessibilité aux équipements...
- → <u>Elaborer des conventions locales avec les collectivités volontaires</u>: définition partagée d'un projet de réorganisation scolaire, appuyé sur un diagnostic local offrant une vision globale de l'organisation scolaire à l'échelle du territoire, de l'environnement scolaire, des potentialités (notamment en termes de mutualisations)

Objectif 2 : Développer les projets soutenant le développement d'un enseignement de qualité et d'accompagnement éducatif

- → Favoriser l'intégration d'équipements nécessaires à un enseignement de qualité (dimension numérique, équipements sportifs...)
- → Renforcer l'accès aux ressources et équipements culturels : permettre la construction de parcours d'éducation artistique et culturelle, mobiliser le numérique pour développer de nouvelles formes d'accès à la culture via des ressources numérisées (musée virtuel...)

Objectif 3 : Œuvrer pour une meilleure inclusion en milieu ordinaire des élèves à besoins particuliers

Pilotage envisagé de la fiche-action :

Etat (DSDEN)

Partenaires à mobiliser :

- → Collectivités : communes, EPCI, SIVOS
- → AMO / AMR
- → CAF
- → Etablissements scolaires
- → Conseil départemental
- → Conseil régional

Financements mobilisables:

- → Etat
- → Collectivités territoriales

Calendrier:

2020-2025

Schémas et documents stratégiques de référence :

- → Loi pour une société plus inclusive
- → Convention Education Nationale / ARS Normandie
- → Convention-cadre départementale portant sur le renforcement d'une école rurale de qualité et de proximité dans le département de l'Orne, signée le 20 décembre 2018

Effets attendus:

- Une anticipation des évolutions du tissu scolaire, liées aux évolutions démographiques, des orientations éducatives
- → Une connaissance et une analyse partagées de l'évolution de la réalité des territoires (démographie, équipements et services...) et de ses impacts sur l'organisation scolaire, pour identifier des solutions concertées face aux fragilités repérées
- → Un développement d'actions favorisant l'accès à la culture artistique et scientifique
- → Une modernisation des structures scolaires et de leurs équipements

- Nombre de conventions locales élaborées, en application de la convention-cadre
- → Evolution du nombre d'écoles et de RPI (dispersés / concentrés)
- → Nombre de contrats locaux conclus (éducation artistique et culturelle, scientifique, PEDT et « plans mercredis »…)
- → Nombre de partenariats avec les structures / acteurs culturels
- → Niveau des investissements dédiés à la modernisation scolaire

Maintenir l'offre de services marchands

Constats:

- → Une offre de services marchands de première nécessité (boulangerie, boucherie, épicerie/supérette...) appuyée sur le maillage des pôles de proximité, garantissant un accès aisé pour les publics y vivant ou motorisés.
- → Un tissu commercial jugé menacé, particulièrement dans les pôles de proximité, eux-mêmes en situation de fragilité (baisse de leurs populations et vieillissement des ménages présents)
- → Une offre de services marchands de niveau intermédiaire (librairie, magasin de vêtements, station-service...) concentrée dans les pôles intermédiaires (Alençon, Flers, Argentan, L'Aigle, Mortagne-au-Perche...) et accessible en moins de 20' pour une grande majorité de la population
- → Un accès plus difficile pour les publics éloignés des pôles ou non motorisés, qui pourrait être compensé par une offre de transport adaptée ou par des services itinérants
- → Des modifications des pratiques des consommateurs (achats proches du lieu de travail, e-commerce...)

Objectif 1 : Accompagner la modernisation de l'offre de services marchands dans les pôles

- Accompagner les projets des entreprises : rénovation de vitrines, modernisation de l'outil de production, développement d'outils numériques et de promotion, mise en accessibilité...
- Accompagner les projets des collectivités en faveur des services marchands: identification des locaux vacants et engagement du dialogue avec les propriétaires, création de boutiques éphémères, vitrophanies, aide à l'achat et à la restructuration de locaux commerciaux, développement des circuits-courts, promotion des marchés locaux...

Objectif 2 : Construire une image dynamique et attractive de l'activité commerciale

- Articuler communication et actions de promotion : création et diffusion d'outils de communication, définition d'un plan de communication, création et mise en œuvre de dispositifs promotionnels (chéquiers d'offres...), définition et organisation d'animations
- → Soutenir la création ou la structuration des unions commerciales: gestion interne, création d'outils, action de recrutement de nouveaux adhérents, lien avec les collectivités...

Pilotage envisagé de la fiche-action :

CCI - CMAI

Lien avec les fiches-actions:

→ 10. Pôles de services

Partenaires à mobiliser :

- → Etat (DDT)
 - Pays/PETR
- → Communes, EPCI
- → Conseil régional
- → Conseil départemental
- → CCI
- → CMA
- → Unions Commerciales

Financements mobilisables:

- → Etat
- → Fonds européens
- → Conseil régional
- → Conseil départemental

Calendrier:

2020-2025

Schémas et documents stratégiques de référence :

- → SCOT
- → OCM
- → SRADDET: objectif 25 (renforcer les fonctions de centralité dans les villes moyennes et bourgs structurants)

Effets attendus:

- → Une amélioration de l'offre commerciale des pôles : diversité et complémentarité de l'offre, adaptation à la demande (e-commerce, horaires d'ouvertures...)
- → Une accessibilité accrue pour les publics à une offre de proximité confortée

- Nombre d'outils de communication créés
- → Nombre d'animations mises en œuvre
- > Nombre d'unions commerciales créées ou restructurées

Compléter le maillage des équipements d'accueil enfance/jeunesse

Constats:

- → Une forte mobilisation financière et humaine des collectivités pour répondre aux besoins des familles (structure d'accueil de la petite enfance, relais assistant maternel, RAM itinérant...) sur un domaine considéré prioritaire pour l'attractivité et la qualité de vie
- → Un maillage actuel et une accessibilité considérés comme globalement satisfaisants mais une offre moins structurée pour le public adolescent
- → Une difficulté à appréhender les besoins et à apporter une réponse adaptée pour le public adolescent
- De nombreux dispositifs de soutien à la parentalité portés par la CAF et le Département

Objectif 1 : Réaliser un diagnostic approfondi de l'offre d'accueil enfance/jeunesse

1. <u>Recenser et caractériser l'offre</u>: identification et localisation des structures et des intervenants, qualification du service rendu, capacités humaines et matérielles, accessibilité et adaptation des locaux, formation des intervenants, problématiques rencontrées, analyse de la fréquentation (besoins des publics, motifs de fréquentation...), réseaux et actions collectives mises en place...

Objectif 2 : Maintenir et compléter le maillage d'accueil de la petite enfance

- → Sur la base du diagnostic (objectif 1), repérer les éventuels territoires de vie (à l'échelle des EPCI) sous-dotés, et les lieux à renforcer (renouvellement d'équipements, développement d'actions collectives...), pour structurer un maillage de proximité
- → Etudier la pertinence de la création ou la faisabilité de la modernisation d'établissements d'accueil de la petite enfance (crèches, maisons d'assistantes maternelles...) et du renforcement territorialisé du réseau des AM, en intégrant des éléments de prospective démographique : anticipation du vieillissement des assistantes maternelles afin d'assurer leur renouvellement, suivi des logiques d'installation des familles afin de mettre en cohérence les capacités d'accueil des structures avec l'évolution prévisible du nombre d'enfants...

Objectif 3 : Renforcer et proposer de nouvelles formes d'accueil du public adolescent

- → Sur la base du diagnostic (objectif 1), repérer les éventuels territoires de vie (à l'échelle des EPCI) sous-dotés, et les lieux à renforcer, pour structurer un maillage de proximité
- Accompagner les collectivités dans la définition d'équipements d'accueil des publics adolescents : type d'équipement, modalité de gestion, modalités de participation des adolescents dans la définition, le fonctionnement, les projets de l'équipement...
- Soutenir les nouveaux projets répondant aux besoins repérés

Pilotage envisagé de la fiche-action :

Conseil départemental

Financements mobilisables:

- → Etat
- → Fonds européens
- → Conseil départemental

Partenaires à mobiliser :

- → Etat
- → Pays/PETR
- → EPCI
- → Education nationale
- → CAF
- → MSA
- \rightarrow BIJ
- → PMI
- → Associations

Calendrier:

2020-2025

Schémas et documents stratégiques de référence :

Schéma départemental de l'enfance et de la famille 2017-2021

Effets attendus:

- Une amélioration des conditions d'accueil de la petite enfance
- → Une amélioration de l'attractivité du territoire pour les familles

- → Nombre d'équipements d'accueil modernisés
- → Nombre d'équipements d'accueil créés
- → Evolution du nombre de places (accueil collectif ou assistantes maternelles) par enfant de moins de 3 ans
- → Nombre d'équipements pour adolescents créés

Garantir l'accès des publics à la diffusion culturelle et aux pratiques de loisirs

Constats:

- → Une offre sportive importante et diversifiée sur l'ensemble du territoire, appuyée sur des équipements publics et un tissu associatif très mobilisé, mais globalement vieillissant
- Une offre culturelle (diffusion et pratiques) concentrée dans les pôles urbains, et moins présente/diversifiée en zone rurale, malgré la saison culturelle
 RezzO61 et des évènementiels (festivals), à l'origine d'une accessibilité à l'offre souvent conditionnée à des déplacements motorisés
- Un réseau de lecture publique important, réparti sur l'ensemble du territoire

Objectif 1: Renforcer le maillage territorial d'infrastructures sportives et culturelles

- → Etudier la faisabilité d'un renforcement du maillage dans les zones sous-dotées : après diagnostic de l'offre d'équipements et d'activités au niveau intercommunal, de l'organisation des acteurs, de la réalité des pratiques, de l'accès aux équipements et de leur rayonnement, des opportunités de mutualisation...
- → <u>Moderniser les équipements existants</u>, pour répondre aux évolutions des normes, réglementations, contraintes techniques et d'accueil de compétitions, des pratiques, des effectifs...

Objectif 2 : Renforcer l'accès à la culture et au sport pour tous les publics

- Soutenir et accompagner les initiatives locales engagées en faveur d'un renforcement de l'accès à la culture et au sport des publics les plus éloignés de la diffusion culturelle et des pratiques culturelles et sportives: actions de médiation-et d'accompagnement des publics fragiles ou en situation de handicap, contribuant à lever les freins physiques et psychologiques (en lien avec les services sociaux, les associations œuvrant en faveur de l'insertion...)
- → Ouvrir les lieux culturels sur la vie locale et citoyenne : encouragement à l'ouverture des équipements à de nouveaux publics, en développant de nouveaux usages (sociaux, évènementiels, citoyens...) répondant aux besoins et attentes de la population (bibliothèques tiers-lieux...)
- → <u>Promouvoir la mixité de genre dans les pratiques sportives :</u> soutien des initiatives en faveur de la pratique du sport féminin, et en faveur de l'accès aux fonctions dirigeantes et d'encadrement technique, en lien avec les fédérations

Objectif 3 : Soutenir la dynamique et le bénévolat associatifs

- → <u>Valoriser et renouveler le bénévolat</u>: soutien des actions et dispositifs de mise en relation entre associations et bénévoles potentiels, soutien des actions d'information/communication en faveur de l'engagement associatif
- → <u>Professionnaliser le tissu associatif</u> : renforcement de l'accès des acteurs associatifs à l'offre de formation mise en place
- Encourager la mutualisation, la coordination et la mise en réseau des acteurs associatifs: soutien en faveur de la mise en œuvre de réponses mutualisées aux besoins des associations (mutualisation de matériels, d'emplois, d'actions de communication...), poursuite des actions du réseau de soutien à la vie associative (RSVA)

Pilotage envisagé de la fiche-action :

Conseil départemental

Partenaires à mobiliser :

- → DDCSPP (coordination du réseau de soutien à la vie associative, droit des femmes et égalité)
- Comités départementaux et clubs et associations sportives, socioculturelles, artistiques
- \rightarrow CAF
- → Acteurs de l'accompagnement du monde associatif : structures porteuses de DLA, France Bénévolat...

Financements mobilisables:

- > Ftat
- → Conseil départemental
- → Conseil régional
- > Fonds européens

Calendrier:

2020-2025

Schémas et documents stratégiques de référence :

- → SRADDET objectif 34 (développer l'offre culturelle et sportive)
- → Schéma Départemental des Enseignements Artistiques 2017-2021
- → Schéma Départemental de Lecture Publique 2016-2020

Effets attendus:

- Renforcement d'un maillage d'infrastructures de qualité et facilement accessibles
- → Recul des inégalités territoriales en matière d'accès à la diffusion culturelle et aux pratiques artistiques
- ightarrow Maintien et structuration d'un tissu associatif dynamique
- → Pérennisation d'emplois associatifs
- Optimisation du fonctionnement et pérennisation des structures

- Nombre d'équipements rénovés
- Nombre d'actions d'information/communication en faveur du bénévolat associatif mises en œuvre
- Nombre d'actions de formation/professionnalisation des associations mises en œuvre





MODALITES D'ANIMATION ET DE SUIVI DU SCHEMA

4.1 Suivi du schéma 4.2 Conventionnement partenarial

4.1 SUIVI DU SCHEMA

Des instances de suivi basées sur la pérennisation des comités créés pour l'élaboration du schéma

Comité technique

- Préparer et animer les réunions liées au suivi du schéma
- Assurer l'animation du schéma en coordonnant les pilotes identifiés dans le programme d'actions, en mobilisant et en favorisant l'engagement des acteurs (maîtres d'ouvrage, partenaires, cofinanceurs...)
- Réaliser les travaux nécessaires à l'évaluation du schéma et préparer le bilan annuel : suivi et analyse des indicateurs intégrés dans le schéma (diagnostic sociodémographie / offre de services et fiches-actions)

Comité de pilotage Objectif: 1 réunion par an

- Faire le point sur la mise en œuvre du programme d'actions: évolution les indicateurs de suivi, éventuels problèmes rencontrés dans l'avancement des actions, meilleure mobilisation des dispositifs financiers existants...
- Décider des adaptations à apporter au schéma
- Arbitrer l'éventuel lancement d'expérimentations et dresser leur bilan
- Etudier l'impact et intégrer les évolutions locales et nationales (nouvelles stratégies d'opérateurs, création de structures, nouveaux textes législatifs et réglementaires...)
- Valoriser les bonnes pratiques, favoriser leur déploiement, stimuler l'échange d'expériences

animation

création_



Commissions thématiques (création sur décision du Comité de Pilotage):

- Travailler à la déclinaison des actions sur des problématiques ou secteurs géographiques particuliers, fragiles
- Appuyées sur une forte dimension partenariale et mises en place à partir de l'identification partagée d'un besoin, de façon ponctuelle, pour répondre à un objectif précis

4.2 CONVENTIONNEMENT PARTENARIAL

Une logique de territorialisation pour tenir compte des priorités et des contextes locaux

Un schéma défini à l'échelle ornaise, mais des contextes infra-départementaux spécifiques

- Un diagnostic ayant révélé des réalités démographiques et socio-économiques ainsi qu'un niveau d'offre de services différenciés, à l'échelle infra-départementale
- Des réalités contrastées, s'accompagnant de dynamiques locales, de réseaux d'acteurs et de priorités définies par les collectivités locales variés, à l'origine de capacités de mobilisation des acteurs et de mise en œuvre d'actions distinctes
- Des contextes par conséquent spécifiques, exigeant une adaptation locale de la stratégie départementale définie dans le schéma

Une déclinaison locale du schéma au travers de conventions partenariales

- Des conventions prévues dans la loi NOTRe: « La mise en œuvre des actions inscrites dans le schéma donne lieu à une convention conclue entre le représentant de l'Etat dans le département, le département, les communes et groupements intéressés ainsi que les organismes publics et privés concernés et les associations d'usagers des services au public dans le département. Les parties à la convention s'engagent à mettre en œuvre, chacune dans la limite de ses compétences, les actions programmées. »
- Des conventions s'appuyant sur un accord multipartenarial de déclinaison territoriale du schéma, et valorisant l'articulation entre les priorités des territoires infra-départementaux, les stratégies des partenaires (publics et privés), les objectifs des politiques publiques définies nationalement, et les éventuels dispositifs, notamment contractuels, dont bénéficient le territoire.

144

4.2 CONVENTIONNEMENT PARTENARIAL

Des conventions opérationnelles pour faciliter la mise en œuvre d'actions concrètes, à la demande des EPCI

Une initiative laissée aux collectivités

- Une demande de conventionnement faite par la collectivité auprès des pilotes du schéma, l'Etat et le Département
- Une élaboration de la convention coordonnée par la collectivité, dans le cadre d'une co-construction avec les partenaires locaux (collectivités, associations, opérateurs de services...), l'Etat et le Département
- Un document simple et synthétique, conçu comme un support guidant et facilitant la mise en œuvre des actions

Des conventions à vocation opérationnelle

- Mettant en avant les priorités locales à partir d'une analyse collective partagée, affinant à l'échelle locale les besoins et enjeux inscrits dans le schéma
- Identifiant des actions, pouvant relever d'une ou plusieurs fiches-actions du schéma
- Définissant les engagements respectifs des partenaires (publics et privés)
- Précisant les modes opératoires et les moyens déployés
- Tenant compte de la complexité de mise en œuvre des projets, et par conséquent établies selon une logique pluriannuelle